

**Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2004**

(Du 3 novembre 2003)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2004. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante:

Composition du bureau

Président: M. Jean Oesch
Vice-président: M. Jean-Bernard Wälti
Rapporteur: M. Olivier Haussener

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la santé et de la sécurité:*
M. Olivier Haussener, président, MM. Jean-Bernard Wälti et Jean-Nathanaël Karakash
2. *Département des finances et des affaires sociales – Autorités:*
M. Adrien Laurent, président, M. Damien Cottier et M^{me} Thérèse Humair
3. *Département de la gestion du territoire:*
M. Marcel Amstutz, président, MM. Jean Oesch et Francis Staehli
4. *Département de l'économie publique:*
M. Philippe Haeberli, président, MM. Michel Barben et Patrick Erard
5. *Département de l'instruction publique et des affaires culturelles:*
M. Claude Borel, président, M^{me} Odile Duvoisin et M. Bernard Matthey

Fonctionnement de la commission

Pour l'examen et l'approbation du budget 2004 ainsi que pour l'adoption du présent rapport, après le travail préparatoire des sous-commissions, la commission s'est réunie les 3 avril (mesures d'améliorations budgétaires), 19 mai et 2 juin (mesures d'assainissement), 25 juin (information générale), 21 août (conséquences des mesures d'allègement de la Confédération sur le canton), 26 août (mesures d'assainissement), 24 septembre (information générale), 20 et 21 octobre

(mesures d'assainissement et examen de détail du budget) et 3 novembre 2003 (adoption du rapport).

Les dossiers suivants, pouvant avoir des influences sur le budget, ont également été traités en commission et certains font ou feront l'objet de rapports séparés:

- mesures d'assainissement destinées à améliorer la situation financière de l'Etat;
- mécanismes de frein aux dépenses ou à l'endettement;
- mesures destinées à améliorer les prévisions budgétaires en matière de recettes fiscales;
- conséquences des mesures d'allégement de la Confédération sur le canton.

Pour ses travaux, la commission a eu à disposition les documents suivants:

- projet de budget 2004 de l'Etat;
- rapport du Conseil d'Etat à l'appui du budget 2004;
- remarques concernant le budget de fonctionnement 2004;
- projets de rapports des sous-commissions;
- variation de l'effectif du personnel de l'Etat selon dotation et par département (remis en séance);
- document relatif aux mesures législatives ayant entraîné des dépenses supplémentaires ou des baisses de recettes depuis 2001 (remis en séance);
- tableau des prévisions fiscales et évaluation des recettes 2003 (remis en séance);
- liste des réformes de structures introduites ou en voie d'introduction occasionnant des améliorations financières.

1. CONSIDERATIONS GENERALES

En préambule, la commission de gestion et des finances tient à remercier le Conseil d'Etat et l'administration pour leur disponibilité, l'important volume de travail réalisé ainsi que pour l'ensemble des documents qui ont été mis à sa disposition.

C'est avec des intérêts et appréciations divers que les membres de la commission ont pris connaissance du budget pour l'année 2004.

Les paramètres principaux sur lesquels ont été construits ce budget sont les suivants:

- A l'instar de l'année 2003, c'est toujours dans un contexte économique difficile que ce budget 2004 a été élaboré. Les signes d'une reprise sont actuellement faibles et la croissance économique stagne. De plus, notre canton ressent encore plus durement cette évolution, la plupart des secteurs dont dépend notre économie enregistrant une dépréciation des perspectives de commandes. Quant au taux de chômage dans notre canton, celui-ci demeure sensiblement supérieur à la moyenne nationale. Cette situation est due à la morosité de la conjoncture internationale et au caractère fortement exportateur de notre économie cantonale.
- Avec un premier budget déficitaire de 145 millions de francs auquel il faut ajouter 5 millions dus à la modification de l'indice de capacité financière du canton, de gros efforts ont été faits par l'ensemble des départements. Ces efforts ne permettent malheureusement pas de présenter un meilleur résultat que celui finalement présenté. Toutefois, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas concevable de pouvoir réaliser davantage d'économies dans le cadre de la conjoncture économique défavorable actuelle. La suppression de projets à caractère "intercantonal" donnerait une image de perdant vis-à-vis de nos partenaires.
- Charges salariales: le Conseil d'Etat propose de renoncer à l'indexation des traitements de la fonction publique en 2004. La différence entre l'indice des salaires du budget 2003 et celui des salaires réellement versés en 2003 représente environ 0,2% et entraîne des charges supplémentaires de 0,5 million de francs, charges sociales non comprises. De plus, le Conseil d'Etat a décidé de limiter le montant dévolu aux augmentations individuelles de traitement. Comme mesure complémentaire, il a également été décidé que, contrairement à ce qui avait

été défini dans la loi portant révision du statut de la fonction publique, du 19 novembre 2001, l'échelle des traitements de base ne sera pas augmentée en 2004 du dernier pour-cent prévu et de repousser ce dernier en 2006. En guise de compensation, le Conseil d'Etat propose de réduire l'horaire de travail hebdomadaire d'une heure, soit de passer à 40 heures par semaine, et d'octroyer 2 jours de vacances supplémentaires.

- Le budget 2004 comprend également un train de mesures destinées à améliorer la situation financière de l'Etat pour un montant de 20,9 millions de francs. Ces mesures font l'objet d'un rapport spécifique au Grand Conseil.
- Les incidences de la baisse fiscale, récemment acceptée par le Grand Conseil, n'ont pas été prises en compte. Le manque à gagner serait d'environ 13 millions de francs pour l'année 2004.

1.1. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement élaboré par le Conseil d'Etat se présente comme suit :

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
– total des charges	1.655.959.400.–	
– total des revenus		1.586.267.700.–
– excédent de charges		69.691.700.–

Les éléments prépondérants dans l'explication de ce résultat par rapport au budget 2003 sont:

- une augmentation des charges de personnel d'environ 24,4 millions de francs (+ 6,1%); cette augmentation s'explique par les augmentations individuelles de traitement des salaires de la fonction publique, des mesures salariales prises en 2003 dans le secteur de la santé ainsi que de l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat et à la consolidation de postes existants, notamment aux Départements de la justice, de la santé et de la sécurité et de l'instruction publique et des affaires culturelles (+ 33,32 postes);
- une augmentation des biens, services et marchandises de 10,1 millions de francs (+ 8,9%);
- une augmentation des subventions accordées de 43,7 millions de francs (+ 6,2%). Cette augmentation provient essentiellement du secteur de la santé publique, notamment dans le subventionnement des hôpitaux communaux, privés et mixtes, l'aide matérielle, les contributions AVS-AI et les prestations complémentaires;
- une augmentation des dédommagements aux collectivités de 6,8 millions de francs (+ 8,7%);
- une augmentation du produit de l'impôt direct des personnes physiques de 29 millions de francs;
- une progression des recettes fiscales globales de 27,6 millions de francs (+ 4,1%), avec une diminution du rendement de l'impôt des personnes morales de 4 millions par rapport à 2002;
- une part du canton aux recettes fédérales progressant de 3,2 millions de francs (+ 1,5%).

La charge d'intérêts est estimée à 63,8 millions de francs au budget 2004, ce qui représente une augmentation de 0,2% par rapport au budget précédent.

Il est à relever que le coût global de l'informatique atteint le montant de 20,9 millions de francs, soit une augmentation de 1,2 million de francs (+ 6%) en relation avec le budget 2003.

1.2. Budget des investissements

Le budget des investissements nets prévus se monte à 104 millions de francs, soit 18,5 millions supérieurs au budget 2003, mais de 5,1 millions de francs inférieurs à la planification financière 2003-2005.

En chiffres, le budget des investissements s'établit de la manière suivante:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
– total des dépenses	229.177.000.–	
– total des recettes		125.150.000.–
– investissements nets		104.027.000.–

1.3. Financement

Le compte de clôture laisse apparaître une insuffisance de financement de 98,5 millions de francs contre 64 millions au budget 2003 et 49,1 millions au plan financier 2004. Cette insuffisance de financement tient compte de prélèvements pour un montant de 15,2 millions de francs et des attributions pour 1,1 million de francs.

Le degré d'autofinancement des investissements est de 10,3%, contre 29,8% au budget 2003 et 74,4% aux comptes 2002. Cette dégradation d'autofinancement préoccupe la commission et ne va pas dans le sens des objectifs de la planification financière.

1.4. Planification financière

La comparaison du budget 2004 avec le plan financier 2003-2005, compte tenu des mesures d'assainissement qui y étaient proposées, laisse apparaître les différences suivantes:

	<i>En millions de francs</i>
– excédent de charges budget de fonctionnement	+ 31,8
– investissements nets	– 5,1
– amortissements	– 5,8
– insuffisance de financement	+ 49,1
– dette consolidée	+ 92,0

1.5. Modification du résultat – amendements de la commission

Au cours de l'examen de détail du budget, plusieurs propositions d'amendement ont été faites, entraînant des modifications du résultat et par analogie du décret. Nous vous en dressons la liste avec leurs incidences ci-après.

Mesure	Décision	Incidence financière (en francs)
Diminution de 3 postes sur l'ensemble de la fonction publique	Acceptée par 8 voix contre 5, et 1 abstention	Non chiffrée, estimation – 300.000.–
Diminution des mesures d'intégration des étrangers, compte 319540 de 150.000 francs	Refusée par 6 voix contre 6	Aucune
Réduction des charges de l'aide matérielle de 1 million de francs	Refusée par 6 voix contre 6	Aucune
Réduction du traitement à la charge de l'Etat, service enseignement obligatoire de 1 million de francs	Refusée par 6 voix contre 5 et 2 abstentions	Aucune
Réduction de l'indemnité pour anciens directeurs de 67.000 francs	Acceptée par 7 voix contre 4 et 2 abstentions	– 67'000.–
Réduction de 1% du compte 352605 Maturité gymnasiale	Refusée par 5 voix contre 3 et 5 abstentions	Aucune
Réduction de 150.000 francs du compte 352670, Lycées d'enseignement professionnel	Refusée par 4 voix contre 1 et 8 abstentions	Aucune
Réduction de 50.000 francs au service des affaires culturelles, rubrique 36, Subventions accordées	Acceptée par 6 voix contre 4 et 3 abstentions	– 50'000.–
Par ailleurs, la commission plénière reprend à son compte la remarque de la sous-commission du DIPAC concernant le budget 2004 de l'office statistique et info scolaire (OSIS) (voir chapitre 3.6.5., OSIS)		– 350'000.–
Total		767'000.–

A ce total, il conviendrait d'ajouter le refus de diminution des subventions à l'école enfantine et primaire proposée dans les mesures d'assainissement par le Conseil d'Etat.

L'acceptation de ces amendements modifie le résultat de la manière suivante:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
– total des charges	1.655.192.400.–	
– total des revenus		1.586.267.700.–
– excédent de charges		68.924.700.–

Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

2. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

2.1. Budget général

Le budget 2004 a été accueilli à nouveau sans enthousiasme et avec une certaine déception par la commission, et ce sachant qu'il a été perçu avec des sensibilités différentes. Une désapprobation a même été ressentie parmi certains commissaires.

En effet, si certains sont déçus du résultat, qui ne correspond pas aux efforts entrepris ces dernières années afin d'atteindre l'équilibre financier, objectif presque réalisé en 2002, d'autres ont souhaité rester en retrait du débat, considérant que les mesures liées aux salaires et au transfert de charges sur les communes n'avaient pas été négociée de manière adéquate. Ces derniers ont décidé de s'abstenir dans l'appréciation du budget 2004, estimant par ailleurs qu'il y avait eu rupture du consensus lors des baisses d'impôt récemment votées par le Grand Conseil, lesquelles ne manqueront pas d'avoir une forte incidence sur le déficit 2004. De plus, ces commissaires émettent de fortes réserves quant aux retours sur investissements liés à la baisse de la fiscalité.

Le fait de l'augmentation considérable des charges, qui n'est pas compensée par une hausse égale des recettes, interpelle également certains commissaires. Afin de diminuer le déficit prévisible, certains proposent une diminution linéaire de 2% des dépenses, qu'aucun report de charges sur les communes ne soit opéré et que les investissements soient plafonnés à 90 millions de francs.

Un commissaire tient à saluer le fait que le Conseil d'Etat soit passé de l'audace à la persévérance et qu'il ait conservé une politique volontariste, en particulier en matière d'investissements.

Certains commissaires estiment que si le gouvernement n'arrive pas à équilibrer les comptes de l'Etat par des mesures fortes d'économie, le seul moyen d'y parvenir est la réduction des recettes, ceci afin que la fonction publique adapte ses coûts de fonctionnement à ses revenus.

Un commissaire se demande comment il est possible, alors que l'équilibre financier était pratiquement réalisé en 2002, que l'on retombe dans des déficits aussi importants. C'est à se demander à quoi ont servi les deux trains de mesures d'assainissement de ces dernières années.

En ce qui concerne la dotation en personnel de l'Etat, une majorité de la commission s'opposera à accorder de nouveaux postes, estimant que les nombreuses consolidations de postes existants grèvent déjà de façon significative le budget et qu'il est grand temps de redéfinir le nombre des missions indispensables dévolues à l'Etat ainsi que le niveau auquel les prestations sont données à la collectivité.

La commission a également abordé le problème de l'indice de capacité financière de notre canton, ainsi que les dépenses liées à des décisions intercantionales (concordats, conventions, etc.). L'influence des dispositions relatives aux marchés publics sur l'économie de notre canton a également fait l'objet de discussions, tout comme l'application de directives ou normes.

Le coût global de l'informatique, toujours à la hausse, mis en relation avec son utilisation, provoque certaines interrogations parmi des commissaires. Ceux-ci se demandent si la conception de programmes informatiques se fait bien à un échelon intercantonal et de façon rationnelle. Un commissaire s'étonne que certains se plaignent des coûts informatiques alors que ce sont souvent les députés qui donnent de nouvelles missions à l'Etat.

A la suite des discussions de la commission, le Conseil d'Etat explique que sa position est très claire. Le gouvernement soutient son budget et estime que toutes les possibilités d'économies ont été faites. A la suite de certaines interventions, le Conseil d'Etat s'étonne qu'on se focalise sur un certain nombre de chiffres sans tenir compte de la situation générale. Le programme de législature faisait état de deux scénarios et pariait sur une reprise économique. Or, nous assistons actuellement à une récession. Ceci explique en partie le déficit budgétaire, déficit conjoncturel. Il y a certaines tâches découlant de lois que l'Etat se doit d'accomplir.

La proposition de faire une "année blanche" paraît irréaliste aux yeux du Conseil d'Etat. Cela signifierait la suppression d'un certain nombre de projets vitaux afin de maintenir le canton dans la compétition intercantonale, en termes de formation, de création d'entreprises et de richesses. L'idée de réduire de façon linéaire de 2% les charges, sans toucher aux subventions versées aux communes, n'est pas concevable, sachant que ces subventions représentent la moitié du budget.

Concernant les coûts informatiques, il ressort d'une étude comparative, faite avec des cantons voisins, que ceux-ci sont moins élevés à Neuchâtel. Si ces coûts sont actuellement élevés, cela provient du lancement de beaucoup de projets informatiques. Dans les prochaines années, nous devrions assister à une stabilisation de ces dépenses.

Quant à l'influence des conventions intercantionales sur les dépenses du canton, le Conseil d'Etat s'est rendu compte que certains montants, par exemple les réserves stratégiques des hautes écoles, découlaient de la loi. Les chefs des départements de l'instruction publique des cantons de Berne et Jura ont été rendus attentifs à ce problème, puis les chefs des finances des trois cantons concernés se sont réunis pour étudier dans quelle mesure il était possible de proposer au comité stratégique de revoir les montants et quelles étaient les économies qui pouvaient être réalisées. Le travail a été fait et les montants ont été revus à la baisse.

En ce qui concerne l'indice de capacité financière, il est rappelé qu'il se mesure selon quatre critères, à savoir:

1. revenu cantonal, qui compte pour 1,5 dans la pondération;
2. force fiscale, qui compte également pour 1,5. A noter que la force fiscale est ce que l'on appelait antérieurement le revenu fiscal, soit les impôts encaissés pondérés par la charge fiscale;
3. charge fiscale, qui compte avec une pondération de 1;
4. zones de montagne.

Un commissaire constate que lorsqu'il y a des mesures de baisse fiscale, on pourrait en fait procéder à une calculation pour connaître la modification de l'indice fiscal à la hausse.

Il est répondu que cela ne peut pas être fait de façon réellement fiable. Théoriquement, on pourrait toujours essayer de faire un calcul, mais il faudrait alors prendre comme hypothèse d'une part, que rien ne change dans les autres cantons et, d'autre part, qu'aucun des autres critères ne se modifie.

Il est néanmoins certain que si l'on baisse les impôts, cela signifie que l'on réduit la charge fiscale et donc potentiellement, que l'on améliore l'image fiscale. Il est rappelé que dans l'indice de capacité financière, le critère "charge fiscale" compte très fortement. En baissant les impôts, on baisse la charge fiscale et logiquement, si rien ne change ailleurs, l'indice de capacité financière va s'améliorer. La conséquence de cela est d'une part, une réduction de la part de l'Etat aux recettes de la Confédération (IFD, impôt anticipé, subventions assurance-maladie, bénéfice BNS, droits sur l'essence) et d'autre part, une augmentation de la part de l'Etat aux contributions cantonales, à l'AVS et à l'AI.

Le passage de l'indice de capacité financière de 55 à 56 au 1^{er} janvier 2004 coûte au canton, selon une évaluation, 8 millions de francs au total, dont 5 millions dès le budget 2004 et 3 millions de plus dès 2005.

Avec un indice de capacité financière de 56, Neuchâtel est proche de la limite supérieure des cantons financièrement faibles. A noter que si le canton passait à 61, cela entraînerait alors pour lui une nouvelle conséquence relativement coûteuse. En effet, tant que le canton reste dans la catégorie des financièrement faibles, les subventions fédérales qu'il reçoit ne sont pas modifiées, puisque ces subventions sont versées selon le principe de l'échelle mobile, soit le taux minimum pour les cantons forts et le taux maximum pour les cantons faibles, les cantons moyens naviguant entre les deux limites. Concernant par exemple les prestations complémentaires, les taux de la Confédération vont de 10% à 35%. En tant que canton financièrement faible, Neuchâtel a toujours reçu 35%, même quand son indice de capacité financière était à 58. Quant aux cantons financièrement forts, ils reçoivent toujours 10%. La fluctuation ne se fait que pour les cantons moyens. Cela signifie donc que si Neuchâtel devenait un canton financièrement moyen, avec un indice de 61 ou 62, il serait alors aussi touché au niveau de la plupart des subventions fédérales (par exemple, pour les prestations complémentaires, son taux descendrait peut-être à 33% ou 34%).

Certains commissaires remarquent que l'argent de la Confédération provient malgré tout aussi des poches des contribuables neuchâtelois. Il convient également de prendre en compte d'autres éléments que l'indice de capacité financière, comme par exemple l'attractivité fiscale du canton. Le canton ne doit pas avoir comme objectif d'être le plus pauvre possible pour avoir le plus de subventions possible. C'est une question de responsabilité envers les générations futures.

2.2. Ressources humaines

Par rapport aux commentaires faits lors de l'examen du budget 2003, la commission constate une certaine amélioration quant à l'harmonisation des méthodes de calcul de la dotation en personnel.

Cependant, malgré la remise, en séance, d'un document spécial traitant des variations de l'effectif du personnel, la commission attend avec intérêt les tableaux détaillés des effectifs harmonisés selon dotation dans les différents départements.

Certains commissaires s'insurgent contre la manière d'officialiser des postes de travail hors dotation. Ce phénomène de consolidation a déjà été constaté dans le budget 2003. A l'avenir, ce procédé ne devrait plus se reproduire.

Dans le détail, la variation de l'effectif, selon dotation prévue au budget 2004, se monte à 56,7 postes.

Ces 56,7 postes se décomposent de la façon suivante:

– consolidation de postes existants	+ 40,42 postes
– nouveaux postes	+ 25,35 postes
– nouveaux postes à charge de tiers ou couvert par une recette	+ 13,10 postes
– diminutions et transferts	– 22,17 postes

L'acceptation de nouveaux postes a fait l'objet d'un débat nourri. Certains commissaires estiment que les nouveaux postes demandés, ainsi que la consolidation de postes existants sont pleinement justifiés, et qu'il n'est pas nécessaire de mettre un frein dans ce domaine. Par contre, une majorité de la commission considère que l'engagement de nouveaux collaborateurs ne doit pas excéder le nombre de postes diminués ou transférés. Cela se justifie notamment par le nombre important de consolidations de postes, postes qui n'ont pas tous fait l'objet de demandes formelles.

C'est pourquoi une majorité de la commission décide de n'octroyer que 22 nouveaux postes en lieu et place des 25 demandés. Libre au Conseil d'Etat de choisir dans quel secteur il souhaite supprimer ces engagements.

En ce qui concerne l'évolution des salaires, une partie de la commission estime supportables les mesures d'économies prises par le Conseil d'Etat. Cependant, certains ne sont pas convaincus que ces mesures apportent de réelles économies en raison de la compensation accordée au personnel de l'Etat par la diminution de l'horaire de travail ainsi que par l'octroi de 2 jours de congé supplémentaires.

En effet, ces mesures compensatoires nécessiteront certainement l'engagement de personnel supplémentaire, notamment dans les secteurs devant assurer des permanences ou des piquets (police, prisons, hôpitaux).

De plus, sachant que la plupart des communes ainsi que les institutions para-étatiques calquent leur politique salariale sur celle de l'Etat, il est évident que de telles dispositions auront des répercussions financières importantes dont l'impact n'a pas été évalué.

Par ailleurs, certains commissaires s'opposeront aux mesures prises par le Conseil d'Etat en matière de politique salariale. Ils estiment que les promesses faites à la fonction publique doivent être tenues dans le contexte actuel.

3. EXAMEN DE DETAIL

Les sous-commissions rapportent par le biais de leur président le résultat de l'examen du budget de leur département respectif.

Les sous-commissions adressent leurs remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaborateurs pour les renseignements et les documents qui leur ont été fournis et qui leur ont permis de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

3.1. Autorités

3.1.1. Généralités

M. Thierry Béguin, président du Conseil d'Etat, le chancelier d'Etat et la secrétaire générale de la chancellerie ont participé à l'examen du budget des Autorités par la sous-commission de gestion et des finances du Département des finances et des affaires sociales.

Globalement, le budget des Autorités est inférieur au précédent. Les charges brutes n'ont augmenté que de 25.000 francs et les charges nettes sont inférieures à l'année précédente. La sous-commission considère avec le chancelier que ce budget est maîtrisé.

3.1.2. Budget de fonctionnement

Conseil d'Etat

Compte 319800, Autres frais divers

La secrétaire générale de la chancellerie rappelle que les autres frais divers sont les subventions extraordinaires que le Conseil d'Etat accorde en cours d'année et qui ne peuvent être détaillées au moment du budget, soit à titre d'exemple: frais d'abonnements aux journaux, frais de déplacements et de représentation, abonnements CFF, repas du Conseil d'Etat lorsqu'il est en séance, divers cadeaux lors des visites avec d'autres cantons, etc.

Chancellerie d'Etat, secrétariat

Compte 318000, Mandats, expertises, études

Le chancelier explique que ce compte apparaît pour la première fois et s'inscrit dans le cadre de la mise en place du "guichet sécurisé unique", qui implique toute une série de frais de type essentiellement informatique pour permettre la gestion "clientèle" du guichet.

Service du Grand Conseil

Compte 310000, Fournitures de bureau et imprimés

Le chancelier explique que la diminution de ce compte est due au fait que tout le travail de mise en page des rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil et des procès-verbaux des séances du Grand Conseil, ainsi que le travail au niveau des épreuves, est dorénavant effectué par la chancellerie. Il signale qu'un poste à 60% était nécessaire pour faire ce travail et que l'économie nette se monte donc à 272.000 francs.

Un commissaire souhaite que l'on souligne cette économie visible, faite de surcroît au service du Grand Conseil.

Compte 310110, Recueil systématique, mise à jour

Un commissaire observe que le recueil systématique de la législation peut être consulté sur internet. Il se demande dès lors s'il ne serait pas possible d'envisager d'abandonner totalement le recueil systématique sur papier.

Le chancelier précise que l'abandon du recueil systématique papier impliquerait que pour consulter les lois, il serait nécessaire d'avoir un ordinateur à disposition et une liaison à internet. De plus, Neuchâtel serait le seul canton à abandonner le recueil systématique papier, ce qui n'est pas envisagé pour le moment.

Economat et matériel scolaire

Compte 310620, Fournitures scolaires, enseignement secondaire

Le président du Conseil d'Etat et chef du département de l'instruction publique précise que l'augmentation de ce compte provient de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement, notamment en mathématique, en anglais et dans le domaine de l'histoire des cultures et des religions. Un retour au système de prêt des livres scolaires a été évoqué par le Conseil d'Etat. Les commissaires s'interrogent également. Il est admis que cette possibilité mérite d'être réétudiée.

Compte 316600, Droits d'auteurs

Le chancelier explique qu'il s'agit ici des droits d'auteurs payés à Pro Litteris, société d'encaissement des droits d'auteur. Le contrat avec Pro Litteris est périodiquement renégocié par la Conférence des chefs des départements de l'instruction publique et pour ce qui concerne l'administration, par la Conférence des chefs des départements des finances.

Compte 317000, Déplacements

Le chancelier indique que l'augmentation de ce compte est liée à la nouvelle organisation des scrutins. Du personnel de l'économat doit se déplacer pour la mise sous pli et la préparation de l'expédition du matériel de vote dans tout le canton.

Compte 362615, Matériel école enfantine

L'augmentation de ce compte est liée à la mise en place de l'année supplémentaire d'école enfantine. Cette mise en place se déroulera encore au minimum sur les deux années scolaires débutant en 2004 et 2005.

3.1.3. Budget des investissements

La sous-commission constate qu'il n'y a aucun investissement prévu.

3.1.4. Effectifs

Deux postes sont un transfert de l'intendance des bâtiments à la chancellerie. Pour des raisons d'organisation, il a été décidé que les deux huissiers qui s'occupent de l'accueil au château dépendraient dorénavant administrativement de la chancellerie et quitteraient l'intendance des bâtiments. Les tâches dévolues à ces deux personnes restent les mêmes.

Un poste à 60% est une consolidation, puisque ce poste est déjà en fonction pour le nouveau système d'impression des procès-verbaux du Grand Conseil.

Il y a une augmentation de 0,2 poste. Lorsqu'en 2001, le site internet de l'Etat a été mis sur pied, il était prévu un poste de gestionnaire de site à 100%. Pour des raisons budgétaires, il a été décidé de porter ce poste à 100% par palier, soit 50% en 2002, + 30% en 2003 et + 20% en 2004. L'importance du site internet de l'Etat justifie cette augmentation programmée.

3.2. Département de la justice, de la santé et de la sécurité

3.2.1. Généralités

La sous-commission du département s'est réunie au complet le 2 octobre 2003, afin d'examiner en détail le budget pour l'exercice 2004.

La séance s'est déroulée en présence de la cheffe du département, M^{me} Monika Dusong, du secrétaire général, du responsable financier et administratif, du président du Tribunal cantonal ainsi que du greffier et des différents chefs de services et offices.

Pour son travail, le département a mis à disposition de la sous-commission les rapports et annexes provisoires suivants:

- un rapport spécifique du budget 2004 du département (DJSS) avec ses remarques et commentaires;
- l'annexe 1 au rapport spécifique établissant la liste des réformes de structures introduites ou en voie d'introduction au DJSS occasionnant des améliorations financières;
- l'annexe 2 au rapport spécifique faisant état des mesures législatives (ou autres mesures d'importance) ayant entraîné des dépenses supplémentaires depuis 2001;
- un tableau présentant l'évolution des postes en valeur de temps complet du département;
- le budget des investissements ainsi que les remarques liées.

Le budget général du canton ainsi que le rapport du Conseil d'Etat n'étaient malheureusement pas disponibles pour cette séance.

Afin de compléter son information et justifier certaines demandes du département, la sous-commission a souhaité disposer d'éléments complémentaires traitant particulièrement de la justification et le cahier des charges des nouveaux postes.

Bien que les documents ne nous aient été remis que tardivement, la sous-commission tient à remercier l'ensemble des collaborateurs du département pour leur collaboration, disponibilité ainsi que pour la qualité des dossiers mis à disposition.

3.2.2. Appréciation générale

Résultat global

A l'instar du budget 2003, le budget 2004 du DJSS s'inscrit dans un contexte et une situation financière toujours difficile pour notre canton.

Malgré des efforts importants de compression des charges et de développement des revenus en lien avec des gains de productivité, le budget global 2004 du DJSS laisse apparaître un excédent de charges de 157.087.300 francs, soit + 13.945.200 francs par rapport au budget 2003 (+ 9,74%) et + 22.852.044 francs en relation avec les comptes 2002 (+ 17,02%).

Cette augmentation s'explique par une augmentation des charges globales de + 8,72% (28,613 millions de francs), qui n'est compensée que partiellement par une augmentation de recettes de 7,92% (14,668 millions de francs).

De nombreuses réformes en cours commencent à déployer leurs effets. A ce stade, les économies structurelles réalisées atteignent un montant annuel de 16,6 millions de francs alors qu'à terme les réformes réalisées et planifiées devraient permettre l'économie de quelque 24,9 millions de francs. L'annexe 1 au rapport donne les détails de ces réformes.

De plus, nous remarquons que le budget 2004 subit également les effets des modifications législatives ou de décisions politiques, voire juridiques, antérieures. L'annexe 2 liste les éléments significatifs.

L'aggravation du résultat de l'exercice budgétisé est, cette année encore, largement influencée par le secteur sanitaire qui engendre à lui seul une péjoration de 13,195 millions de francs (aide hospitalière, y compris les soins à domicile et établissements pour personnes âgées).

Les charges de personnel sont en progression (+ 3,70%), de même que les biens, services et marchandises (+ 13,15%), alors que les amortissements diminuent sensiblement (- 9,06%) en raison d'une calcul des charges relatives au nouveau réseau Polycom en fonction des dépenses réellement réalisées.

Au niveau des revenus, outre la progression des subventions acquises (11,40%) qui est proportionnelle à l'augmentation des subventions accordées, on peut noter la hausse des contributions (4,72%) imputables essentiellement aux offices des poursuites et faillites et à l'hôpital cantonal de Perreux, ainsi que les impôts au service cantonal des automobiles et de la navigation (mesure d'assainissement proposée par le Conseil d'Etat visant à augmenter la taxe sur les véhicules à moteur et la taxe de navigation et une légère croissance des immatriculations).

Plus en détail, cette augmentation globale de l'excédent de charges par rapport au budget 2003 provient essentiellement des charges et revenus des services suivants:

	Fr.	
- Office égalité et famille	+ 89.100.-	mesures liées à lutter contre la violence conjugale
- Service de la justice	- 46.400.-	-
- Instances judiciaires	+ 946.000.-	demandes de personnel supplémentaire et expertises
- Serv. offices + poursuites	- 1.161.200.-	rattrapage du traitement des faillites et augmentation du nombre de poursuites et de la productivité
- Registre foncier	- 372.300.-	diminution personnel et émoluments supplémentaires
- Prison préventive Chx-Fds	+ 137.000.-	sécurisation + recettes placements
- EEP Bellevue, Gorgier	+ 96.900.-	pensions facturées hors canton
- EEP La Ronde	+ 83.800.-	surveillance, adaptation de la capacité d'accueil

– Service de probation	+ 85.700.–	nouveau poste d'adjoint à la cheffe
– Service santé publique	+ 512.500.–	nouveau poste d'adjoint au chef, mandats divers, subventions diverses
– Aide hospitalière	+ 11.122.600.–	subventions accordées aux hôpitaux, aide et soins à domicile
– Etablissements LESPA	+ 2.072.000.–	conditions de travail du personnel, augmentation du recours aux prix de pension réduits
– Hôpital psych. Perreux	+ 208.500.–	personnel supplémentaire, taxe d'hospitalisation, subventions
– Police cantonale	+ 1.677.600.–	nouveaux postes (aspirants), révision de l'indemnité d'horaire pour service de nuit et les dimanches, jours fériés, biens, services et marchandises et engagement aspirants
– Serv. automobiles	– 1.451.400.–	taxes autos, émoluments administratifs
– Etablissements militaires	– 331.800.–	réduction de personnel, BSM
– Service de la sécurité civile et militaire	+ 112.100.–	divers

Personnel

La méthode de calcul pour la dotation en personnel de l'ensemble du département a suscité passablement de discussions. En effet, la sous-commission s'étonne de constater que 13 postes font l'objet d'une consolidation. A plusieurs reprises déjà, nous avons demandé que la calculation des effectifs pour l'ensemble du personnel de l'Etat s'harmonise. Il n'a pas été aisé pour notre sous-commission de déterminer la provenance de ces 13 postes, à savoir s'ils faisaient partie de la dotation autorisée dans le cadre des budgets votés par le Grand Conseil, s'ils provenaient de décisions du Conseil d'Etat ou s'ils étaient extra-budgétaires. A l'avenir, nous ne devrions plus admettre de nouvelles demandes de consolidation et espérons pouvoir, dans un futur proche, nous baser sur des effectifs clairs et précis.

L'évolution du personnel dans l'ensemble du département, et plus particulièrement la demande de nouveaux postes, a spécialement retenu notre attention. Ceux-ci ont fait l'objet de demandes de renseignements supplémentaires de notre part afin de mieux justifier le nombre et le cahier des charges des fonctions.

L'évolution des postes en valeur de temps complet, sans tenir compte de l'Hôpital psychiatrique de Perreux, se présente de la manière suivante:

– Consolidation de postes	+ 13,00 postes
– Nouveaux postes	+ 6,30 postes
– Diminutions et transferts	<u>– 5,00 postes</u>
Evolution totale	+ 14,30 postes

Si la consolidation des 13 postes, qui concernent principalement la police cantonale (11,50 postes), un renfort administratif à l'autorité de conciliation (0,80 poste) et l'engagement d'un analyste comptable à temps partiel pour les juges d'instruction (0,50 poste), semble être une procédure de "régularisation administrative", les 6,30 nouveaux postes demandés ont fait l'objet d'une présentation dans le détail et se décomposent de la manière suivante:

- 2,4 postes sont destinés aux instances judiciaires, soit 1,5 poste pour le Tribunal administratif, afin de palier à la surcharge chronique de ce tribunal et permettre de réduire les délais; 0,5 poste pour le Tribunal cantonal, renfort déjà sollicité au budget 2003 pour endiguer une surcharge de travail devenue endémique et 0,40 poste aux tribunaux de districts;

- 1 demi-poste d'assistant social est prévu à l'office d'application des peines pour la gestion administrative et financière des mesures d'une partie des personnes condamnées en vertu des articles 43 et 44 du CPS;
- la création d'un poste d'adjoint(e) à la cheffe du service de probation est destiné à répondre à l'augmentation du nombre de mandats et du nombre de dossiers suivis en milieu carcéral, et à suivre l'évolution du rôle que joue le service de probation dans une perspective de prévention de récidive, de contrôle des règles de conduite et de suivi des délinquants. L'entrée en vigueur du nouveau code pénal occasionnera également une augmentation des mandats;
- 0,40 poste est destiné à renforcer certains domaines de compétences relatifs à l'évolution des missions du service de la santé publique. De nombreux chantiers, en dehors de l'activité courante, sont ouverts et nécessitent un appui. Ce poste sera compensé par une retraite partielle d'un collaborateur et la prise en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) de 20% du salaire de l'actuel directeur du service, celui-ci étant partiellement détaché dans un groupe de travail destiné à définir un nouveau mode de financement des hôpitaux au niveau national;
- 2 postes supplémentaires sont destinés à la police cantonale. Ils viennent compléter les 11,50 postes déjà consolidés et auront comme mission de renforcer la surveillance des tunnels de la Béroche ainsi que de s'occuper du développement du parc informatique.

Un commissaire a posé la question de savoir si en 2006, lorsque le Conseil d'Etat aura redonné le 1% différé d'augmentation de salaire, il pense revenir à la semaine de 41 heures et retirer les deux jours de vacances octroyés en guise de compensation.

Si la sous-commission est consciente que toutes ces nouvelles demandes en personnel peuvent se justifier quant à l'amélioration du fonctionnement de nos institutions et services et pour faire face aux obligations de l'Etat, mises en regard avec les déficits prévisibles des comptes 2003 et 2004 et de la conjoncture économique défavorable, ces nouvelles charges tombent au mauvais moment. Elles sont toutefois compensées par la réduction de 5 Equivalents plein temps (EPT), à laquelle il faut ajouter la suppression de 2,5 postes hors dotation (registre foncier).

Il est à relever que l'Hôpital psychiatrique de Perreux fait l'objet d'une demande de 7,7 postes supplémentaires. Elle vise principalement à répondre aux besoins de l'unité de réadaptation "Les Acacias" (+ 2,2 en raison de l'adaptation aux normes PLAISIR), et à ceux d'un atelier d'occupation pour le secteur AI qui se verra doté de 3 postes d'éducateurs. Les 80% de leurs salaires sont subventionnés par l'OFAS dans le cadre des normes de financement de la Confédération. Enfin, 0,8 poste est encore prévu pour répondre à la hausse de la violence enregistrée aux Acacias.

Plus en détail, les postes demandés, supprimés ou consolidés sont les suivants:

Secteurs	Description de postes	(+)	(-)	C
Tribunal cantonal	Collaborateur scientifique TA	1,0		
	Collaborateur administratif	0,5		
	Collaborateur adm. TC	0,5		
Tribunaux de districts	Renforcement poste de juge	0,1		
	Récup. poste diminué en 2001	0,3		
Autorité conciliation	Renfort admin. 01.08.03			0,8
Ministère public	Transfert à l'of. perception		0,5	
Juges d'instruction	Analyste comptable			0,5
Office poursuites et faillites *	Consolidation de postes existants			0,1
Service + off. registre foncier	Diminution du poste, réorg.		2,2	
Service pénitentiaire	Ajustement, réorg. OAP			0,1
	Assistant social OAP	0,5		
Service de probation	Adjoint à la cheffe	1,0		

Secteurs	Description de postes	(+)	(-)	C
Service santé publique	Adjoint au chef	0,4		
Police cantonale	Services généraux			1,5
	Brigade d'observation			3,0
	Identification judiciaire			2,0
	Réduction temps de travail décidée fin 2001			5,0
	CTA; surveillance tunnels Béroche et centrale d'alarme	1,0		
	SDS; développement informatique	1,0		
Service des automobiles	Retraite non remplacée		1,0	
Ets militaires	Départ non remplacé maçon		1,0	
	Départ non remplacé musée		0,2	
Service sécurité civile + militaire	Réduction d'un taux d'activité		0,1	
Postes nouveaux/supprimés		6,3	5,0	13,0
Différence		1,3		
+ postes consolidés		13,0		
Différence par rapport au budget 2003		14,3		
Hôpital psychiatrique Perreux	Médecin-adjoint prisons	0,5		
	Unités Acacias	0,8		
	Educateurs Acacias PLAISIR	2,2		
	Educateurs ateliers secteur AI	3,0		
	Administration	1,2		
		7,7		
Différence		22,0		
Différence par rapport au budget 2003 y compris Perreux		22,0		

*Par ailleurs, 2,5 postes hors dotation ont été supprimés.

Biens, services et marchandises

Cette rubrique connaît une progression de 2.265.700 francs entre les budgets 2003 et 2004.

Les augmentations les plus significatives sont les suivantes:

- police cantonale: 539.300 francs. A nuancer toutefois puisque ce poste a été abaissé ponctuellement depuis 2003, de nombreux achats ayant pu être anticipés en 2002 dans le cadre du crédit spécial Expo.02;
- service de la santé publique: 357.500 francs liés à l'octroi de divers mandats en vue de la création de l'Etablissement hospitalier multisite de droit public (HMDP), au projet de réorganisation de la psychiatrie cantonale et au projet de collaboration avec le canton du Jura concernant le programme de dépistage du cancer du sein;
- ministère public et juges d'instruction: 334.000 francs engendrés par les postes "médecins et experts" adaptés à la réalité des comptes 2002;
- service des poursuites et faillites: 316.500 francs expliqués en grande partie par la hausse de l'activité attendue qui engendre une hausse des ports spéciaux et des frais irrécupérables lors de faillites. Ces éléments sont toutefois compensés dans les émoluments encaissés;
- hôpital de Perreux: 239.800 francs par le poste "matériel médical" compensé par des recettes;

- établissements militaires de Colombier: 133.700 francs refacturés partiellement;
- prison préventive de la Chaux-de-Fonds: travaux de sécurisation nécessaires en vue du départ de la police cantonale;
- office de la politique familiale et de l'égalité: 90.000 francs liés aux mesures de lutte contre la violence conjugale.

Subventions accordées

La progression de 22,1 millions de francs (+ 12,17%) enregistrée au niveau des subventions accordées est presque exclusivement liée au domaine de l'aide hospitalière y compris les soins à domicile (+ 18,2 millions) et LESPAs (3,8 millions). L'évolution des charges dans le seul domaine des hôpitaux est due aux facteurs principaux suivants:

Evolution

Chiffres en milliers de francs

	B03 Etat	Elements de variation	B04 Etat
Hôpitaux communaux	96.600	10.835	107.435
Hôpitaux régionaux	50.000	5.534	55.534
Déficit total	146.600	16.369	162.969

Ecarts

Charges	
Augm. salaires + dotations supp.	5.800
CCT médecins-assist.	780
Médicaments	2.100
Matériel médical	500
Frais informatique	2.500
Contrat informatique d'investissement avec le CEG	2.106
Autres augmentations	853
Sous-total charges	14.639

Economies et assainissement	
Modification normes amort.	- 730
Economies estimées pour fermeture unité chir Cadolles + chir Béroche	- 2.083
Sous-total économies et assainissement	- 2.813

Recettes	
Participation Etat P1-P2	- 2.950
Prestations ambulatoires	- 1.593
Sous-total recettes	- 4.543

Différence totale	16.369
--------------------------	---------------

Dans le secteur LESPAs, c'est essentiellement au niveau des prix de pension réduits que la hausse est sensible. Cette hausse est le fait de 2 facteurs principaux: l'augmentation régulière des coûts dans le secteur de la santé et les mesures salariales. Cette situation engendre évidemment une hausse des prix de pensions qui entraîne une augmentation des subventions et du nombre de personnes aidées. Au niveau des déficits des homes, la situation reste relativement stable, même si une légère progression est observée (370.000 francs).

Impôts

L'amélioration est de 2.057.000 francs. Elle est le fait exclusif de la taxe sur les véhicules à moteur et de la taxe de navigation encaissées par le service cantonal des automobiles et de la navigation. Cette progression s'explique par la hausse de ces taxes proposée par le Conseil d'Etat dans le cadre du programme d'assainissement des finances de l'Etat qui sera soumis au Grand Conseil en fin d'année et par une légère croissance présumée du parc automobile.

Contributions

La hausse de près de 2,7 millions de francs est expliquée essentiellement par les progressions enregistrées dans trois secteurs:

- office des poursuites et faillites: 1.700.000 francs (+ 20%) d'émoluments supplémentaires engendrés par une conjoncture défavorable et une productivité accrue des offices de poursuites et faillites;
- Hôpital cantonal de Perreux: 719.000 francs (+ 4%), provenant des honoraires et taxes d'hospitalisation;
- police cantonale: 515.000 francs (+ 68%), en raison de la facturation aux partenaires des frais d'exploitation de Polycom et la hausse du poste des émoluments administratifs permise par la nouvelle clé de répartition liée à l'augmentation de la taxe pour les retraits de plaques.

D'autres secteurs enregistrent des améliorations plus modestes. Il s'agit du service de la justice (+ 154.000 francs) dont une partie est liée aux amendes, des tribunaux de districts (+ 100.000 francs) et du Tribunal cantonal (+ 50.000 francs).

Un domaine subit par contre une baisse importante. Il s'agit du service des automobiles et de la navigation qui prévoit une baisse de ses émoluments en raison de facteurs conjoncturels et également parce que le retard dans le domaine des expertises est désormais presque résorbé, ce qui permet par ailleurs la réduction d'un poste d'inspecteur une année avant le délai planifié.

Investissements

Parmi les projets d'une certaine importance qui donneront lieu à des demandes de crédit auprès du Grand Conseil, nous signalerons une demande de crédit prévue pour le financement du concours en vue de la construction d'une nouvelle prison cantonale, d'un montant de 500.000 francs.

Les investissements nets prévus pour l'exercice 2004 se montent à 4.250.000 francs.

Les dépenses prévues seront principalement destinées aux domaines suivants:

	<i>Fr.</i>
– Informatisation du registre foncier	150.000.—
– Remboursement partiel subvention La Ronde	350.000.—
– Subventions homes LESPA	450.000.—
– Hôpital psychiatrique Perreux	1.500.000.—
– Etablissements militaires Colombier	300.000.—
– Travaux préparatoires réorganisation pénitentiaire	100.000.—
– Nouvelle prison cantonale, concours	200.000.—
– EIM Colombier, bergerie	350.000.—
– BAP, équipements de sécurité, accès	250.000.—
– Hôpital Perreux, BIP	180.000.—
– Hôpital Perreux, camion cuisine	100.000.—
– Police cantonale, mise à jour système recherche	120.000.—
– SCAN, étude de délocalisation	200.000.—

3.2.3. Comptes de fonctionnement

Services et offices

	<i>Fr.</i>
- Tribunal cantonal	(+ 437.500)
- Tribunaux de districts	(+ 40.700)
- Tribunal fiscal	(- 23.800)
- Autorités de conciliation	(+ 75.100)
- Ministère public	(+ 189.200)
- Juges d'instruction	(+ 227300)

Les différences proviennent essentiellement de demandes de personnel supplémentaire et des expertises confiées aux médecins et experts.

Pour la première fois depuis huit ans, le président du Tribunal cantonal et le greffier ont participé à notre séance de sous-commission. Nous ne pouvons que féliciter le département d'avoir pris cette initiative car nous trouvons important que la justice puisse nous faire part de ses préoccupations et de ses besoins dans le domaine de sa gestion administrative.

De grands travaux et réformes sont en préparation, comme par exemple la loi sur la partie générale des assurances sociales, les procédures fédérales unifiées pénales et civiles, la révision du code pénal et la réorganisation des tribunaux au niveau cantonal.

Cela nécessitera une réorganisation de l'ordre judiciaire des cantons et nous devons faire face à de nouvelles exigences. Un groupe de pilotage a été mis sur pied afin de préparer ces réformes. Ce projet intitulé "marguerite" se compose de 17 sous-projets ayant des effets sur la justice.

En matière pénale, il s'agira principalement de prévoir les modalités d'exécution du nouveau code pénal et de réorganiser les sanctions pénales. De plus, un gros travail de renseignement devra être fait afin de déterminer la situation financière et économique des prévenus. Le problème des procédures unifiées à deux instances devra également être pris en compte. Les compétences des tribunaux civils devront être repensées et une instance d'appel sera vraisemblablement mise en place en complément de l'instance de recours en cassation actuelle.

Tous ces travaux provoqueront des demandes en ressources supplémentaires qui coûteront cher et laisseront peu de marge d'appréciation quant à l'introduction des nouvelles dispositions.

Cependant, il est à relever que le coût de la justice par tête d'habitant est de 85 francs par an, et que nous nous situons bien au-dessous de la moyenne suisse. En ce qui concerne la qualité de notre justice, peu de jugements sont cassés au niveau du Tribunal fédéral.

Le président du tribunal nous rend attentifs à la situation difficile dans laquelle se trouve le Tribunal administratif. Au 30 septembre 2003, 428 dossiers étaient en attente. Lors de sa création en 1979, il y avait environ 300 dossiers par année. Actuellement ce sont près de 500 dossiers qui sont enregistrés par année.

En sachant que le Tribunal administratif, dans son organisation actuelle, rend 400 décisions par année, il est facile de comprendre que le retard ne fait que s'accroître. Certaines mesures d'urgence ont été prises en 2003. Ainsi, la juge suppléante a augmenté son taux d'activité de 20% à 40% et le Tribunal fiscal fournit une aide de 0,3 EPT par l'intermédiaire de la président et 0,4 à 0,5 PT par sa greffière-juriste. Cette solution provisoire ne peut toutefois pas perdurer à long terme.

Service et offices poursuites et faillites (+ 1.161.200 francs excédent de revenus)

Le retard sur le traitement des dossiers est en voie d'être résorbé. La dotation en personnel supplémentaire en 2003 ainsi que l'amélioration de la productivité en sont les principales raisons.

Début 2004 verra la mise en place d'une nouvelle structure, un centre de compétences pour les faillites importantes et complexes ainsi que la poursuite du projet GESPA.

Actuellement, en raison de la situation économique, le service voit le secteur des poursuites progresser de 8%. Selon le chef de service, aujourd'hui le temps de notification d'une poursuite n'excède pas deux semaines.

EEP La Ronde (– 83.800 francs)

La capacité de l'établissement est passée de 16 à 21 places depuis le milieu de l'année 2003, soit de 5840 journées/année à 7600 journées.

Service de probation (+ 85.700 francs)

Ce service, qui s'est déjà vu doter d'un poste supplémentaire d'assistant social en 2003, prévoit la création d'un poste d'adjoint-e à la cheffe de service. Ce nouveau poste serait lié à l'évolution du rôle du service dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, de la nouvelle mission de prise en charge des mineurs en détention et à la consolidation de l'encadrement des collaborateurs dans le contrôle confié à la justice sur les délinquants.

Service de la santé publique (+ 512.500 francs)

L'actuel adjoint en charge du secteur LESPA prendra une retraite anticipée partielle en 2004. Cela permettra une réorganisation interne et un renforcement stratégique du service dans des dossiers hautement sensibles et engageant des coûts importants. Cette réorganisation prévoit l'engagement d'un nouvel adjoint au chef de service pour renforcer et appuyer le chef dans les multiples réformes engagées. Globalement, il ne s'agit toutefois que d'un renforcement à hauteur de 0,4 EPT, les tâches de l'adjoint actuel étant en grande partie redistribuées au sein du service. Les tâches résiduelles (0,4) seront assumées par un collaborateur qui n'aura pas le statut d'un adjoint.

Les grands chantiers en cours en ce qui concerne les soins physiques se résument à:

- la mise en place d'un établissement cantonal unique;
- le financement des hôpitaux;
- la répartition des tâches entre les hôpitaux;
- la révision du contrat des médecins-cadres;
- l'organisation et le suivi de la planification sanitaire 21;
- CIGES.

Pour les soins psychiatriques:

- une nouvelle conception de la psychiatrie cantonale;
- l'évaluation précise des capacités en soins psychiatriques où actuellement une capacité trop élevée est constatée dans le canton.

Pour les soins à domicile, il est constaté que les coûts augmentent alors que la productivité baisse. Une réflexion est menée afin de déterminer un nouveau concept de maintien à domicile des patients.

Aide hospitalière (+ 11.122.600 francs)

L'évolution négative des charges dans le secteur de l'aide hospitalière aggrave à nouveau de façon brutale et inquiétante les finances cantonales et communales.

Malgré certaines économies et assainissements, la couverture du déficit des établissements hospitaliers par les caisses-maladie ne s'améliore pas.

Nous ne pouvons qu'espérer que, lorsque la planification sanitaire 21 déploiera tous ses effets, elle nous permette de limiter les dégâts dans les coûts de la santé.

Si on peut déclarer que les dépenses des hôpitaux sont sous contrôle (+ 10% entre les comptes 2001 et les budgets 2003 des hôpitaux alors que les seules mesures salariales réclamées par

l'ensemble de la classe politique se montent à 8,8%), il en va tout autrement de leurs recettes. Celles-ci stagnent ou baissent sous l'effet de trois éléments principaux:

- la participation de l'Etat aux frais des divisions privée et semi-privée, qui résulte d'une décision du Tribunal fédéral des assurances, se monte actuellement à 6 millions de francs (auxquels il faut ajouter 4 millions pour les communes);
- la modification de la convention tarifaire qui tient compte de la décision du Conseil fédéral concernant la valeur maximale du prix du point des prestations ambulatoires dans les hôpitaux;
- la diminution continue du nombre d'assurés en division privée et semi-privée qui entraîne une perte de recettes auprès des assurances privées.

Ces éléments combinés à la hausse des coûts, même maîtrisée, entraînent des frais à la charge des collectivités publiques toujours plus importants, dans la mesure où le système actuel prévoit la couverture des déficits par l'Etat. Or, ce système est inflationniste et n'incite pas à une gestion optimale des ressources.

En l'état actuel, il n'est pas possible de financer ces institutions sur la base de mandats de prestations et d'enveloppes globales. En effet, la multiplicité des intervenants ne permet pas de définir clairement les mandats et de les chiffrer. De plus, en raison de la perversité du mode de financement actuel par cas ou par journée, les hôpitaux seraient fortement incités à "chasser les bons cas" qui coûtent peu et qui rapportent beaucoup.

Ce constat rend d'autant plus nécessaire la création de l'EHMDP tel que prévu dans le programme de législature. Une fois tous les hôpitaux réunis sous une même gestion, l'octroi des subventions pourra être réalisé sur la base des prestations rendues dont certaines seront variables en fonction de l'activité de l'établissement (prestations individuelles) et d'autres fixes car demandées expressément par les pouvoirs publics.

Ce mode de financement ne permettra pas automatiquement une réduction des coûts de la santé mais, indéniablement, une meilleure possibilité de maîtriser leur évolution. Par ailleurs, la création de cet établissement entraînera l'apparition d'un partenaire fort et homogène apte à négocier de manière plus équilibrée avec les assureurs, ce qui pourrait stopper l'érosion des recettes provenant des caisses-maladie.

Etablissements pour personnes âgées (+ 2.072.000 francs)

L'augmentation du déficit du secteur LESPA provient essentiellement de l'augmentation des prix de pensions, ce qui occasionne un recours accru des pensionnaires aux prix de pension réduits.

Hôpital psychiatrique de Perreux (+ 208.500 francs)

Une demande en personnel supplémentaire de 7,7 postes est faite à l'appui de ce budget. L'adaptation aux normes PLAISIR provoque en partie cette demande, mais aussi les normes de l'OFAS. Les charges supplémentaires engendrées sont compensées en grande partie par des recettes complémentaires. Ainsi la charge résiduelle n'augmente que de 1%.

Police cantonale (+ 1.677.600 francs)

Le budget 2004 de la police cantonale tient compte d'un changement de calcul de la dotation en personnel, qui entraîne une consolidation de 11,5 postes. En effet, jusqu'ici la comptabilisation se faisait sur une moyenne annuelle plutôt que sur une dotation réelle.

L'octroi en 2001 par le Conseil d'Etat de 2 jours de vacances et 1 jour de congé supplémentaires a entraîné pour la police cantonale une augmentation de 5 postes.

Les 2 jours de vacances supplémentaires ainsi que le passage à l'horaire de 40 heures par semaine nécessitera l'engagement de 6,5 à 7 personnes afin de garantir les horaires. Compte tenu des délais de recrutement, ces postes n'émargent toutefois pas encore au budget 2004.

Les chantiers en cours sont essentiellement la construction du SIS des Montagnes, l'aménagement du centre de formation de Colombier, la révision de l'horaire de travail du personnel de gendarmerie ainsi que la gestion en entier de l'autoroute A5.

Le dossier des polices intercommunales ainsi que les relations avec celles des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle se poursuit également sur des bases nouvelles, impliquant autant les directions des polices locales des villes que les commandants, sous la présidence de la cheffe du DJSS.

La problématique du recrutement de personnel formé demeure toujours d'actualité.

Service des automobiles et de la navigation (SCAN) (+ 1.451.400 francs excédent de revenus)

Le budget du service des automobiles et de la navigation est fortement influencé par l'augmentation des taxes autos (+ 4%) et de navigation (+ 10%), ainsi que par une faible évolution du parc automobile.

L'affectation de l'augmentation de la taxe sur les véhicules à moteur se fera sur les comptes d'entretien des routes cantonales. Actuellement, le service constate une diminution de 8% dans l'immatriculation de véhicules neufs et de 2,8% dans les immatriculations en général. Au vu de la conjoncture, un commissaire estime quelque peu audacieux de budgétiser une évolution à la hausse du parc de véhicules à moteur.

Les chantiers en cours pour 2004 seront essentiellement la poursuite du processus GESPA et la certification ISO afin de répondre aux exigences de la Confédération qui vise à n'accréditer que les services certifiés. La mise en service du guichet sécurisé unique (GSU) fait également partie des grands dossiers.

Le GSU devrait permettre une diminution du déplacement des clients au SCAN, ainsi qu'une baisse du nombre de renseignements fournis par téléphone.

L'introduction de l'examen théorique informatisé, l'adaptation des processus aux normes européennes, la création d'un fichier central MOFIS des véhicules pour toute la Suisse ainsi que la préparation à l'intégration de la LCR font également partie des objectifs du service.

Une étude visant à délocaliser le service sera mise en route ainsi qu'une réflexion sur la périodicité et les types de véhicules à expertiser, en dehors des voitures de tourisme. Il est à relever qu'actuellement les motos ne sont pas soumises à des contrôles techniques.

Service de la sécurité civile et militaire (+ 112.100 francs)

La construction du centre de Couvet est terminée. Il s'agit maintenant d'établir une convention d'utilisation et de copropriété, ainsi que mettre en place la gestion et l'exploitation du complexe.

La mise en œuvre du projet PCI XXI a été avalisée sur le principe par le Conseil d'Etat. Les 22 organisations actuelles passeront à 6 et seront basées sur les mêmes zones que les pompiers. Une loi sera vraisemblablement présentée au mois d'avril 2004, après consultation des communes.

La révision sur le financement des sapeurs-pompiers et plus particulièrement sur les SIS a été demandée par une vingtaine de communes. En effet, il n'est plus admissible que certaines communes se voient dans l'obligation d'être rattachées à un SIS, alors que la participation à la gestion de celui-ci se fait de façon unilatérale.

De plus, des réformes seront entreprises dans le domaine d'un nouveau concept d'instruction des sapeurs-pompiers, sur la taxe d'exemption ainsi que sur la procédure du contrôle des troupes militaires.

Etablissements militaires exploitation et administration (– 331.800 francs)

La caserne de Colombier continue sa mue. L'assainissement des locaux pour l'Ecole d'aspirants de la police ainsi que pour le service des sports se poursuit.

L'année 2004 verra la régionalisation militaire avec les autres cantons. Cela nécessitera la mise à disposition d'infrastructures et de surfaces pour l'instruction ainsi que la gestion du matériel de l'armée. Le matériel des écoles de cadres devra être adapté.

La buanderie de Colombier fermera également ses portes et un mandat de prestations sera confié aux Etablissements militaires de Payerne.

Un crédit d'investissement sera sollicité afin d'assainir et mettre aux normes la bergerie de Planeyse.

3.2.4. Conclusions

Le budget 2004 du DJSS présente une évolution défavorable par rapport à 2003. Cette constatation est toutefois à nuancer si l'on remarque que cette évolution est imputable à près de 93% aux domaines de l'aide hospitalière et de la LESP.A.

Le budget du DJSS est également marqué par une progression sensible des charges de personnel. Celle-ci résulte avant tout de demandes de postes supplémentaires dans des secteurs souffrant d'un fort déficit depuis longtemps (police cantonale et Tribunal cantonal notamment). Le résultat des requêtes présenté dans le budget 2004 fait suite à une analyse extrêmement poussée par la cheffe de département, le Conseil d'Etat et la sous-commission. Seuls les postes absolument indispensables pour 2004 ont été admis. Un nombre important de demandes émanant des services a été reporté à d'autres exercices ou n'a tout simplement pas fait l'objet d'une entrée en matière, ces demandes pouvant être au moins temporairement satisfaites par d'autres mesures d'organisation.

Un commissaire fait remarquer l'antagonisme entre le report de l'augmentation réelle des salaires de la fonction publique prévue initialement pour 2004 et les demandes en personnel supplémentaire.

En conclusion, malgré les efforts constants du DJSS pour maintenir les charges à un niveau acceptable, le résultat du budget 2004 affiche une évolution défavorable, lesté fortement par le secteur de la santé. Dans ce domaine, la plupart des augmentations de coûts sont imposées au département et ceci dans une telle ampleur qu'il est impossible de les compenser au sein du seul Département de la justice, de la santé et de la sécurité.

Cette tendance, qui est loin d'être particulière au canton de Neuchâtel, devrait par conséquent malheureusement continuer à être observée dans les prochains exercices. Elle pourra s'atténuer si le canton de Neuchâtel se donne les moyens de fédérer les établissements sous une entité unique permettant un changement de mode de financement. Ce chantier sera la priorité du secteur de la santé.

C'est dans cet esprit que notre sous-commission a pris connaissance du projet de budget 2004 du DJSS.

3.3. Département des finances et des affaires sociales

La sous-commission de gestion et des finances du Département des finances et des affaires sociales a siégé le 2 octobre 2003 en présence de M^{me} Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du département. Elle a pu compter sur la présence active du chef du service financier et du secrétaire général pour l'examen du budget du département.

3.3.1. Discussion générale

La sous-commission prend acte qu'à la fin de l'été 2003, le budget 2004 présentait un déficit de 145,7 millions de francs. A ce montant se sont ajoutés 5 millions provenant de la Confédération via l'amélioration de l'indice de capacité financière du canton de 55 à 56 points.

C'est donc en chiffres ronds un montant de 150 millions de francs de déficit qui a été annoncé.

Après un réexamen minutieux, 80 millions de francs ont finalement été déduits de ce montant par le Conseil d'Etat:

- 60 millions de francs au titre de la procédure budgétaire (limitation des nouveaux postes de personnel, révision de l'ensemble des rubriques budgétaires);
- 20,9 millions de francs qui forment l'ensemble des mesures d'amélioration relevant du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Sur les 60 millions de francs, environ 30-35 millions représentent une réduction de charges, alors qu'un peu moins de 27 millions sont des améliorations de recettes. Il est entendu qu'il ne s'agit pas uniquement des recettes fiscales.

Le résultat du budget 2004 se monte ainsi à environ 70 millions de francs.

Suite à la décision prise par le Grand Conseil lors de sa dernière session, le montant du déficit s'élève maintenant à 85-86 millions de francs. En effet l'impôt des personnes physiques est primitivement évalué à 511 millions de francs; une réduction de 3% sur 511 millions équivaut à un manque à percevoir de 15,33 millions de francs.

Un commissaire pense que l'on a évalué l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques d'une manière trop pessimiste, compte tenu que les rentes AVS et LPP sont à présent imposées à 100%, loi fédérale qui déploie ses effets d'une manière progressive.

Un commissaire tient à préciser clairement qu'il réserve totalement sa position sur toutes les mesures salariales. De nettes divergences subsisteraient entre employeur et employés au sujet des mesures décrites. Il en va de même pour ce commissaire des mesures proposées au titre de transfert de charges sur les communes.

3.3.2. Effectifs

... en augmentation

Deux commissaires observent d'emblée que dans chaque service et dans chaque département les charges de personnel augmentent. Ils veulent en connaître les raisons.

Pour le Conseil d'Etat, l'augmentation des charges de personnel est due à l'échelon automatique et aux augmentations individuelles de salaire que le Conseil d'Etat n'a pas remises en question. Il y a aussi les nouveaux postes demandés que le Conseil d'Etat estime justifiés. Les augmentations de postes sont constatées dans des secteurs bien précis, tels que les lycées cantonaux, les classes d'école enfantine et la police. Le Conseil d'Etat souligne l'apparition de postes qui figuraient déjà au budget hors dotation. Cette manière de procéder pourrait laisser croire qu'il s'agit de nouveaux postes.

Le secrétaire général du département informe la sous-commission qu'une mission très précise a été confiée au service des ressources humaines depuis deux ans: celle de mettre sur pied un tableau détaillé de l'ensemble du personnel de la fonction publique; ce document devrait être disponible en 2004. Il devrait permettre une lisibilité enfin facilitée de la dotation des postes et du personnel surnuméraire ou engagé sous contrat de droit privé. Cette présentation devrait ressembler aux documents remis cette année à la sous-commission, documents appelés "élaboration du budget relatif à l'effectif du personnel".

... retraite anticipée

Un commissaire affirme que dans d'autres cantons, l'Etat accorde des facilités financières (ponts) pour une retraite anticipée aux fonctionnaires proches de l'âge de la retraite. L'Etat peut alors engager une personne plus jeune à un salaire moins élevé et réalise des économies. Le Conseil d'Etat répond qu'une étude dans ce sens a été conduite à la suite d'une demande des partenaires sociaux; il s'agissait d'une réflexion sur une retraite anticipée à 58 ans. Or, il est faux de croire que l'Etat y gagne, car il ne faut pas perdre de vue que le "pont" doit être négocié avec la Caisse de pensions et que l'Etat doit y verser sa part. Une note est remise à la sous-commission sur ce point particulier; elle donne les éléments de comparaison souhaités.

... et personnel hors dotation et "à mandat limité"

Les commissaires veulent connaître l'effectif du personnel hors dotation et quels principes régissent les "postes à mandat limité". Ils pensent que pour des mandats limités les députés accordent facilement un ou des postes, songeant à des besoins spécifiques, mais ils constatent que ces besoins perdurent! Au-delà du travail mené par le service des ressources humaines, ils souhaitent que le tableau mentionne la durée des mandats limités. Par ailleurs, pour évaluer la création et le transfert de postes, ils demandent que chaque sous-commission reçoive la liste "évolution des postes en valeur de temps complet" pour chaque département.

En bref un commissaire estime que l'intérêt est surtout de savoir quel est le nombre de postes supplémentaires et quel est le coût.

3.3.3. Budget de fonctionnement

Secrétariat général

Compte 301000, Traitements du personnel

Le secrétaire général confirme que la différence provient de l'engagement d'un adjoint au secrétaire général. Par ailleurs, l'office d'organisation sera transféré du service des ressources humaines au secrétariat général.

Compte 319800, Autres frais divers

Au sein des départements, il existe des différences assez fondamentales au sujet de l'organisation de la fête de Noël du personnel. Cette question a été abordée par les secrétaires généraux. Il a été décidé d'établir une règle claire et transparente en fixant le même montant par employé. Le but est de pouvoir organiser une fête de fin d'année permettant de remercier et de motiver le personnel. Le montant qui apparaît dans ce compte restera le même dans le budget 2005, mais figurera sous un compte particulier identique à tous les départements.

Service financier

Compte 301000, Traitements du personnel

Le directeur du service financier précise les 7 nouveaux postes:

- 3,5 postes sont prévus pour la reprise de la gestion du bordereau unique (BU) de La Chaux-de-Fonds dès le 1^{er} janvier 2004.
- 1 poste est lié à la gestion du contentieux de La Chaux-de-Fonds.
- 1 poste est prévu pour activer la cellule de relance des actes de défaut de biens à l'office du contentieux.

A relever que ces 5,5 postes sont couverts par des recettes correspondantes:

- concernant les 4,5 postes liés à La Chaux-de-Fonds, l'Etat facture à chaque commune les indemnités pour la perception du BU;
- concernant le poste supplémentaire pour la cellule de relance des actes de défaut de biens, la personne qui occupera ce poste va couvrir son salaire par les recettes ainsi récupérées.

Le 1,5 poste restant s'explique comme suit:

- 1 poste pour la reprise de la gestion des amendes d'ordre, actuellement assumée par le Ministère public. Il s'agit là d'un transfert d'activité au sein de deux services de l'Etat.
- 0,5 poste au service financier pour la comptabilité. Lors de l'installation de SAP, l'effectif a été réduit à la comptabilité, en partant du principe que la saisie serait décentralisée dans les autres services. A l'usage, il convient d'admettre que la réduction de l'effectif n'était pas judicieuse et oblige le service financier à avoir régulièrement recours à des mesures de crise et du personnel temporaire. Cette solution ne permet pas un fonctionnement correct. Un demi-poste est donc jugé indispensable. Une note spéciale évoquant les détails de l'opération sur ce point précis est adressée à la sous-commission.

A côté de ces 7 postes, il convient de signaler que le poste d'adjoint au chef de projet SAP, qui jusqu'à présent figurait sous le compte 301030, Salaires à charge de tiers, est transféré dans l'effectif ordinaire, compte 301000, Traitements du personnel.

Concernant la reprise de la gestion des amendes d'ordre, un commissaire constate qu'un demi-poste est certes transféré du Ministère public, mais que l'autre demi-poste est créé. La conseillère d'Etat confirme qu'il y a bien là création d'un demi-poste. Après l'analyse du Ministère public, il est apparu que le demi-poste transféré ne suffisait pas.

Un commissaire signale que selon certains renseignements obtenus auprès du procureur général, il semblerait que les ordonnances pénales fassent l'objet d'une triple saisie informatique des noms (police, ministère public, office de perception). Il est suggéré qu'une amélioration informatique permette de profiter des données déjà existantes et de se passer d'un demi-poste.

Compte 318320, Frais d'emprunts

Le directeur du service financier précise que l'augmentation de ce compte provient d'un emprunt public de 100 millions de francs, à rembourser en 2004. Le remboursement d'un tel emprunt entraîne le versement de commissions de 250.000 francs.

Compte 350010, Documents d'identité, part fédérale

Jusqu'à présent les frais de passeports figurant sous le compte 310300, Passeports concernaient les frais d'achat du document par le canton à la Confédération. Ensuite, le canton revendait ces passeports aux particuliers et les montants ainsi encaissés figuraient dans le compte 431300, Emoluments, passeports.

Avec la nouvelle organisation, ce sont les communes qui prélèvent auprès des particuliers les frais de passeport. L'Etat facture ensuite aux communes les parts cantonale et fédérale, puis verse à la Confédération la part qui lui revient.

Pour l'instant, il est encore difficile de déterminer si cette façon de faire sera plus ou moins coûteuse pour le canton. La demande de passeports ayant été beaucoup plus forte que prévu, un bilan sera tiré lorsque la situation se sera stabilisée.

Compte 436340, Remboursement de frais, bordereau unique

A ce jour, les indemnités perçues des communes ne couvrent pas encore entièrement les frais. Concernant les personnes physiques, la prochaine adaptation au 1^{er} janvier 2004 devrait permettre de parvenir à l'équilibre, sinon une adaptation complémentaire sera nécessaire. Quant aux personnes morales la situation est plus difficile, car le nombre de contribuables est beaucoup moins important. Si l'Etat voulait vraiment facturer le prix coûtant par contribuable personne

morale, il faudrait vraisemblablement facturer un prix très élevé. L'idée est donc plutôt de dire que globalement, la gestion du BU personnes physiques – personnes morales confondues doit permettre de trouver l'équilibre. Pour un commissaire les communes "apprécieront" le moment voulu ces augmentations. Il paraît évident que pour certaines communes les augmentations régulières font penser "au doigt pris dans l'engrenage"...

Comptes 330300, Remises et non valeurs fiscales, et 481335, Prélèvement provision pour contentieux

Sur 8,5 millions de francs, le compte 330300 présente des non-valeurs fiscales pour environ 8 millions de francs. Il s'agit en partie d'une conséquence de la reprise de la gestion "impôts" de La Chaux-de-Fonds. L'année 2003 se présente comme un mauvais exercice en terme de non-valeurs fiscales, qui pourraient dépasser 10 millions de francs. Pour amortir cette augmentation, on prélève donc sur la provision pour contentieux constituée en 1999 lors du changement de logiciel. Cette provision non utilisée à l'époque est fort utile actuellement.

Comptes 440300, Part à l'impôt fédéral direc, et 440310, Part à l'impôt anticipé

La répartition de l'impôt fédéral direct (IFD) est la suivante:

Sur les 100% de l'encaissement des cantons,

- 17% sont attribués aux cantons;
- 13% sont versés à la "péréquation financière fédérale";
- 70% vont à la Confédération.

Pratiquement, les cantons versent à la Confédération les 70% et gardent les 30%. La Confédération ristourne ensuite aux cantons financièrement faibles – c'est le cas de Neuchâtel – la différence entre les 13% et le montant que le canton doit recevoir au titre de la péréquation. La répartition se fait entre cantons en fonction de la population et notamment de l'indice de capacité financière. C'est pour cette dernière raison que l'année prochaine, le canton de Neuchâtel sera pénalisé lorsqu'il encaissera les recettes de l'IFD.

Concernant l'impôt anticipé, les cantons conservent globalement 10%. Ces 10% sont répartis entre les cantons, en fonction d'un certain nombre de critères, où la péréquation et où l'indice de capacité financière interviennent également. Au cours des quatre dernières années, les encaissements au titre de l'impôt anticipé ont connu de fortes fluctuations. Nul ne peut donc garantir que le montant de 11 millions de francs budgétisé soit correct, même si ce montant correspond à l'estimation de la Confédération.

Service des contributions

Rubrique 40, Impôts

Comme on le sait, le service des contributions a développé un certain nombre d'instruments d'analyse plus précis pour l'évaluation de l'exercice en cours. Il procède périodiquement à une évaluation de la situation. Les données qui ont été communiquées pour 2004 se fondent sur l'analyse de la situation à fin août 2003. Dans cette optique, le service des contributions arrive aux conclusions suivantes:

- pour l'impôt des personnes physiques, l'optimisme modéré est de mise;
- pour l'impôt des personnes morales cantonales, le pessimisme prévaut: au niveau de l'IFD, le montant prévu est inférieur à celui encaissé en 2002 et des entreprises qui en 2002 ont payé des montants considérables d'impôt présentent une taxation nulle cette année.

Pour l'impôt des personnes physiques, l'augmentation avancée est donc de 5,4% par rapport au résultat des comptes 2002. La sous-commission peut se rallier à cette estimation.

Service de l'inspection des finances

Le budget de ce service, récemment visité par la sous-commission, n'appelle pas de commentaire particulier.

Service juridique

Compte 301000, Traitements du personnel

La philosophie du service juridique est d'être à la disposition de l'ensemble de l'administration. Dans ce but, un juriste a été rapatrié du service cantonal des automobiles (SCAN) au service juridique. A noter encore que le traitement de l'adjoint au chef de service avait été sous-estimé pour le budget 2003.

Service des ressources humaines

Comptes 301000, Traitements du personnel, et 301020, Salaires mandats limités

La conseillère d'Etat insiste sur le fait que les 2,5 postes transférés de la rubrique "mandats limités" concernent des personnes engagées il y a huit ans... Le secrétaire général précise que ce sont des postes évalués pour "tâche d'une durée relative", sans que personne ne sache combien de temps allait prendre la tâche. La tâche à durée limitée est devenue permanente. Or, ces personnes bénéficient d'un contrat de droit privé, mais depuis 8 ans sont indispensables au service. Pour des questions de transparence, il a donc été décidé de les faire entrer dans l'effectif. La sous-commission relève une nouvelle fois l'absence de rigueur que révèlent ces procédés, mais elle admet le bien-fondé des explications. Elle souligne notamment le recours risqué aux personnes temporaires ou employées dans le cadre des "mesures de crises".

Compte 309090, Médecine du travail

Depuis plusieurs années, une loi fédérale oblige les cantons à bénéficier d'un chargé de sécurité. Le canton de Neuchâtel est le dernier canton à se mettre en règle avec la loi. A noter que le poste de chargé de sécurité est partagé entre l'Université et l'Etat.

Compte 318000, Mandats, expertises, études

Il s'agit ici principalement du coût des licences SAP. L'importante augmentation du coût du dossier "SAP ressources humaines" est fonction de l'assainissement financier du projet. Un commissaire constate que les coûts du projet SAP sont élevés. A posteriori, on peut se demander si ce projet valait vraiment la peine d'être entrepris. La conseillère d'Etat admet qu'un tel projet est cher à lancer, mais justifie cet effort par un mode d'utilisation cantonal qui devrait ramener les coûts à des proportions plus acceptables.

La sous-commission reçoit un "Rapport d'information sur la gestion financière du domaine SAP RH" qui lui permet de cerner l'historique et l'évolution de ce domaine. Elle prend note que 780.000 francs sur les 865.000 francs du budget 2004 représentent le coût des licences SAP. Les 85.000 francs restant servent à poursuivre les projets: description et évaluation de fonction, gestion des compétences, entretiens de développement, etc.

Service du traitement de l'information (STI)

Comme dans les autres services, le budget 2004 du STI a été resserré. Cela implique le ralentissement de certains projets informatiques du canton (SIPP, informatique scolaire). La conseillère d'Etat insiste sur le fait que cette décision devra être assumée par tous les acteurs. Elle espère que les députés ne se plaindront pas du retard pris par Neuchâtel sur certains projets.

Un commissaire tient à préciser qu'au niveau du matériel informatique, il n'est pas non plus forcément nécessaire de toujours équiper les services de l'Etat avec du matériel dernier cri. La sous-commission s'interroge sur un usage meilleur de l'équipement informatique des personnes qui travaillent à temps partiel.

La conseillère d'Etat fait savoir que pour des raisons de sécurité, le STI devra être rapidement relogé. Le STI est en effet devenu une grande entité de 60 collaborateurs. Les locaux convenables des premiers temps sont devenus exigus et ils n'offrent plus les garanties de sécurité nécessaires. On n'ose imaginer les incidences qu'auraient pour l'Etat un système informatique et de transmission de l'information soudainement et durablement paralysé par la malveillance ou l'accident.

Compte 301030, Salaires à charge de tiers

Un commissaire constate que les deux nouveaux postes de technicien et d'administrateur NT relèvent du DIPAC et qu'en conséquence, il s'agit de deux nouveaux postes supplémentaires.

La sous-commission se dit inquiète – comme chaque année! – de l'extension et de l'importance prises par le STI. Elle admet toutefois que les coûts sont maîtrisés.

Intendance des bâtiments

Compte 301000, Traitements du personnel

Dès le moment où de nouveaux bâtiments entrent dans le patrimoine de l'Etat, ces immeubles doivent être suivis et entretenus. Or, l'Etat a de plus en plus de bâtiments (Tivoli, Laténium, Unimail, etc.) et l'engagement d'un technicien supplémentaire est nécessaire. Il s'agit de renforcer le bureau technique et non bien entendu de renforcer le corps de la conciergerie!

Un commissaire avoue son scepticisme quant à la création de ce poste. Il estime que, malgré les efforts du Conseil d'Etat, l'augmentation globale de postes est toujours trop élevée et qu'il appartient à chaque sous-commission de faire encore un effort à ce sujet. Cet avis n'est pas partagé par toute la sous-commission.

Entretien et exploitation des bâtiments

Compte 301000, Traitements du personnel

Le poste supplémentaire d'aide-concierge est destiné à l'ensemble des bâtiments du complexe de l'Etat à Tivoli.

La question que se pose actuellement l'intendance des bâtiments est de savoir s'il faut restreindre le nombre de concierges au profit d'entreprises de nettoyage. En terme de coûts, il est vrai que pour certaines tâches, il vaut mieux avoir recours à une société de nettoyage. Par contre pour d'autres sites, comme le Château par exemple, il est difficile d'y avoir recours, notamment pour des raisons de confidentialité.

Il est précisé que du personnel auxiliaire a aussi dû être engagé suite à des départs; le nouveau poste d'aide-concierge remplacera ce personnel auxiliaire.

Un commissaire s'étonne de constater qu'après le transfert de deux huissiers à la chancellerie, l'on procède à la création de deux postes d'aide-concierge. Il ne s'agit donc pas simplement de transferts de postes. Des explications détaillées sont données sur ce sujet à la sous-commission par une note spéciale. Ces salaires supplémentaires seront tout ou partie compensés par le non-engagement d'auxiliaires.

Gérance des immeubles

Comptes 330001, Amortissement immeubles prod. patrimoine. Financier, et 423300, Revenus immeubles patrimoine financier

La diminution de charges provient du passage des immeubles Tivoli du patrimoine financier au patrimoine administratif.

Administration de la Caisse de pensions

Le budget de ce service, récemment visité par la sous-commission, n'appelle pas de commentaire particulier.

Service de l'action sociale

L'aide matérielle, reflet de la situation conjoncturelle du canton, augmente dans des proportions non négligeables. A noter que l'aide matérielle prévue au budget 2003 ne suffira vraisemblablement pas.

Service de l'assurance-maladie

Compte 366310, Loi assurance-maladie obligatoire

Le montant prévu devrait suffire pour assumer les prestations de l'Etat.

Service des mineurs et des tutelles

Compte 301000, Traitements du personnel

L'augmentation du compte, reflet d'une légère augmentation du personnel, satisfait un commissaire qui relève que cet effort va dans le sens de la motion relative au rôle et à la responsabilité des tuteurs officiels.

Service des établissements spécialisés

A la question de savoir s'il y a volonté affirmée du Conseil d'Etat de réfléchir à une planification sociale – comme il y a une planification sanitaire –, la conseillère d'Etat répond qu'une réflexion est conduite au sein du département. Mais cette réflexion n'en est encore qu'à ses débuts.

La sous-commission souligne le bien-fondé de cette proposition et souhaite que le Conseil d'Etat se donne les moyens de faire aboutir cette réflexion.

Service médico-social (SMS)

Le SMS a quitté le Département des finances et des affaires sociales pour intégrer la structure de la Fondation des addictions sous le nom de CENEA (CEntre NEuchâtelois d'Alcoologie). Le budget – sans changement notable – de cet ex-service se trouve donc dans la compte 364300, Lutte contre la drogue, du service des établissements spécialisés.

Service des communes

Un commissaire ne peut que dire et répéter que ce service est sous-doté pour effectuer ses missions. Selon lui, lorsque des communes envisageront des rapprochements sérieux ou des fusions – ce qui ne saurait tarder –, ce service ne pourra plus suivre. Aujourd'hui déjà, il est fort sollicité et doit souvent suppléer aux tâches de certaines communes.

3.3.4. Fonds d'aide aux communes

La sous-commission n'a pas de remarque à formuler. Elle prend note des efforts de certaines régions (Val-de-Travers et Val-de-Ruz notamment) qui ne manqueront pas de mettre ce fonds à contribution.

3.3.5. Budget des investissements

En comparant les investissements 2004 avec ceux de 2003, on constate que le Conseil d'Etat a procédé à des répartitions dans le temps de certains montants ("lissage").

Crédits à solliciter

STI, déploiement de la solution Interflex pour la saisie et la gestion des temps de présence (SRH)

Le secrétaire général signale une volonté d'imposer Interflex dans tous les services de l'Etat dans les 3-4 ans à venir, de manière à pouvoir saisir le temps de travail de manière automatique.

3.4. Département de la gestion du territoire

La sous-commission a siégé, pour l'examen du budget 2004, le 30 septembre 2003 en présence de M. Pierre Hirschy, chef du département, et du secrétaire général. Elle a procédé en leur compagnie à l'examen des chiffres du budget qui lui ont été soumis ainsi qu'à un tour d'horizon sur la marche du département et des perspectives et problèmes futurs.

3.4.1. Généralités

Effectif

Globalement l'effectif du personnel du département augmente de 1,8 collaborateur. Dans le détail, les fluctuations sont les suivantes:

– service des ponts et chaussées	+ 2,0
– ponts et chaussées, entretien et corr. des routes	– 2,0
– service de l'aménagement du territoire	+ 1,4
(augm. approuvée par la sous-commission lors de sa séance du 18.02.03)	
– office de la nature (transfert au service de la faune)	– 0,4
– office de la nature	+ 0,6
– service de la faune (transfert de l'office de la nature)	+ 0,4
– ajustement effectif au 31.12.2002	<u>– 0,2</u>
Total	<u>+ 1,8</u>

Ces fluctuations, fort modestes en soi, démontrent l'effort des responsables du DGT pour ne pas augmenter l'effectif du personnel. Sans exiger un "Personal-Stop", les membres de la sous-commission demandent qu'à l'avenir également chaque nouvel engagement, aussi bien pour un nouveau poste que pour un remplacement fasse l'objet d'un examen minutieux et que la nécessité de l'engagement soit dûment motivée. Suite aux explications du chef du département, la sous-commission approuve le nouvel effectif porté au budget 2004.

Evolution des charges et des revenus

Par rapport au budget 2003, les charges et les revenus ont évolués de la manière suivante:

	<i>En millions de francs</i>	<i>%</i>
Charges brutes	+ 1,9	+ 1,6
Revenus	- 1,3	- 2,3
Charges nettes	+ 3,2	+ 5,2

Ces différences sont expliquées comme suit:

<i>Charges</i>	<i>En millions de francs</i>	<i>%</i>
Entretien des routes	+ 1,350	-
Charges de personnel	+ 0,580	+ 1,6

Revenus

Diminution de la part aux droits sur les carburants	- 1,2	-
---	-------	---

A plusieurs reprises, les membres de la sous-commission ont demandé que les sommes allouées à l'entretien des routes soient augmentées et que l'on attribue à ce poste les moyens suffisants pour assurer un entretien normal du réseau routier cantonal. Ils approuvent par conséquent cette augmentation de charges.

La diminution de la part aux droits sur les carburants versée par la Confédération est la conséquence de l'amélioration de l'indice de capacité financière de notre canton.

Le budget 2004 prévoit une augmentation de la **taxe sur véhicule à moteur** devant apporter un revenu supplémentaire de l'ordre de **1,7 million de francs**. La totalité de cette taxe (annuellement environ 39 millions) émerge au budget du DJSS. Le DGT, dans ses dépenses de biens, services et marchandises pour l'entretien des routes, a une augmentation révélée de 1,825 millions de francs à ce titre.

Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction des investissements effectués. Les taux d'amortissement sont inchangés par rapport aux années précédentes. Les infrastructures routières sont amorties annuellement de 10%. Certains membres de la sous-commission estiment que l'amortissement d'une route ou d'un tunnel pourrait être fait sur une durée plus longue que 10 ans, ce qui aurait pour conséquence d'améliorer le degré d'autofinancement du budget de l'Etat.

Réforme des structures et mesures d'économies

Le chef du DGT a établi la liste des réformes de structures introduites depuis 2000 ou en voie d'introduction, réformes apportant des réductions de charges ou des augmentations de revenus. Le tableau figure en annexe.

Les commissaires souhaitent que l'examen des tâches des services ainsi que l'étude de la nécessité des prestations fournies se fassent de manière continue. Dans ce cadre, et suite à diverses remarques entendues, ils se proposent d'effectuer une visite au service de la protection de l'environnement et au service de l'énergie et d'être renseignés dans ces services sur:

- l'ampleur des tâches imposées par les lois;
- la nature et la fréquence des contrôles effectués;
- les tâches effectuées pour d'autres instances (cantons voisins, communes, privés, etc.) et la facturation y relative;
- les mandats, expertises et études confiés à des tiers;
- les tâches d'informations générales.

Une autre visite est programmée au service des ponts et chaussées dans le but de prendre connaissance des mesures introduites en réponse aux remarques contenues dans le rapport du service de l'inspection des finances concernant les décomptes des travaux routiers d'une part et d'autre part, d'être informés sur les diverses réformes en cours.

Subventions fédérales

A la question de savoir quelles seront les conséquences pour le canton de la réforme des finances fédérales, le chef du DGT répond:

- pour 2004, les mesures fédérales sont comprises dans le budget;
- à partir de 2005, il faut s'attendre à des diminutions de subventions qui toucheront plus particulièrement les services de l'énergie, de la forêt et de l'environnement.

En ce qui concerne le budget des investissements, en particulier la construction des routes, certains projets devront être revus à la baisse, d'autres seront prolongés dans le temps et d'autres encore devront faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire au Grand Conseil.

Autre nouveauté appliquée par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour le crédit de la traversée de Corcelles. L'OFROU n'a confirmé le subventionnement que pour la tranche de travaux prévus en 2004, alors que jusqu'ici lorsqu'un projet était admis, les subventions étaient allouées pour l'ensemble du projet, quelle que soit sa durée. Cette nouvelle manière de procéder ne facilite pas la tâche du service des ponts et chaussées et ne contribue surtout pas à diminuer le travail administratif!

3.4.2. Examen de détail

Les différences faisant l'objet d'une explication du département annexée au budget 2004 ne sont en principe pas reprises dans le rapport de la sous-commission.

Secrétariat général

319800, Autres frais divers

Augmentation importante des frais engendrés par les oppositions et les recours.

331005, Amort. imm. en cours patrimoine administratif

L'amortissement extraordinaire effectué en 2003 du crédit GANSA a pour conséquence une diminution de la charge annuelle de l'ordre de 150.000 francs.

Office des transports

301000, Traitement du personnel

L'augmentation des charges de 29.000 francs, s'explique par le fait qu'en 2003 un nouveau poste n'a été repourvu qu'en cours d'année.

317000, Frais de déplacement

L'augmentation de 2000 francs liée à l'engagement d'un nouveau collaborateur en 2003.

364400, Subventions accordées aux entreprises de transports

Plus 476.000 francs: ces subventions sont revues annuellement et font l'objet d'une convention. Figure pour la première fois sous cette rubrique une somme de 85.000 francs allouée à la Société de Navigation du Lac des Brenets. Ce montant émergeait précédemment au budget du DEP.

Service des ponts et chaussées

317000, Déplacements

Le budget 2003 a été sous-estimé.

436000, Indemnités d'assurance

Il s'agit d'indemnités touchées par l'Etat suite à des accidents professionnels. Ce poste de revenus est bien évidemment souhaité le plus bas possible.

438420, Prestations construct. routes cantonales

La diminution de revenus est compensée partiellement avec le compte 438410, prestations Etat, gros entretien A 5.

Ponts et chaussées, entr. et corr. routes

313400, Signaux et peintures

Le budget 2003 a été sous-estimé. Pour des raisons de sécurité, le marquage des routes a été maintenu au niveau antérieur.

313410, Marchandises entretien routes, ouvrages

Augmentation bienvenue du montant attribué à l'entretien du réseau routier cantonal. Pour rappel, les revenus supplémentaires liés à l'augmentation des taxes automobiles sont estimés à 1,7 million de francs.

314460, Entretien des plantations

Le budget 2003 a été sous-estimé.

318065, Assurance des véhicules et du matériel

Augmentation des primes: dépense à vérifier.

318090, Taxes téléphone et natef

L'augmentation de près de 40.000 francs (39%) des charges par rapport aux comptes 2002 est la conséquence directe de l'introduction du nouveau réseau radio cantonal.

Ponts et chaussées, économie des eaux

314405, Entretien des berges et travaux d'art

Selon estimation du chef du département, les travaux d'entretien des berges présentent un degré d'urgence dans le but limiter les dégâts dus aux inondations.

318000, Mandats, expertises, études

Mandats confiés à des tiers pour l'étude de l'aménagement des cours d'eau et de l'établissement de la carte des dangers naturels.

410430, Concessions hydrauliques

Diminution de la contribution, conséquence de la sécheresse de l'été 2003. Le chef du département fait remarquer que dans le canton de Neuchâtel l'entier des redevances hydrauliques revient au canton alors qu'en Valais les communes en touchent les 40%.

Service de protection de l'environnement

L'ensemble du budget et de l'activité de ce service feront l'objet d'un examen détaillé par la sous-commission lors d'une visite programmée en janvier 2004.

Service de l'énergie

L'ensemble du budget et de l'activité de ce service feront l'objet d'un examen détaillé par la sous-commission lors d'une visite programmée en janvier 2004.

Service de l'aménagement du territoire

490490, Traitements remb. P/fds amén. territoire

Le salaire d'un collaborateur compris dans l'effectif du personnel est pris en charge par le fonds de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un poste d'une durée limitée, chargé de la révision du Plan directeur cantonal.

Service des forêts

316000, Loyers de locaux

Il s'agit de loyers payés aux communes et à un inspecteur d'arrondissement pour des locaux de bureau mis à disposition de l'Etat.

362413, Mesures sylvicoles

Il s'agit de subventions versées aux propriétaires de forêts (privés et communes). Suite au crédit extraordinaire ouragan "Lothar", ces subventions avaient été notablement réduites en 2002.

Exploitation des bois

319420, Crédit extraordinaire ouragan "Lothar"

Ce poste devrait apparaître pour la dernière fois au budget 2004.

Office de la conservation de la nature

314470, Entretien des sites naturels

Ces dépenses sont prises en charge à 80% par la Confédération. Contre-valeur comptabilisée sous compte 460800, Subventions fédérales diverses.

Service de la faune

365440, Dégâts aux cultures

Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers sont un réel problème. Pour 2003, les dégâts seront de l'ordre de 280.000 francs (budget 100.000 francs). Il est urgent de trouver des solutions à ce problème, non seulement au plan cantonal, mais intercantonal voire international.

Investissements

Tunnel ferroviaire de Chambrelieu

L'étude sera terminée en 2004.

A 5

Les restrictions du budget de la Confédération pourraient avoir pour conséquence de retarder d'une année l'ouverture de dernier tronçon de la A 5, ouverture prévue initialement pour mai 2005.

Crédit routier, 10^e étape

En raison des diverses oppositions à l'encontre des projets routiers et des adjudications, et du retard que ces oppositions engendrent, la part des dépenses prévues au budget 2003 ne sera pas entièrement utilisée.

Crédits à solliciter

Les rapports du Conseil d'Etat concernant la liste des crédits à solliciter seront présentés au Grand Conseil en fonction de l'urgence des besoins.

Crédits à solliciter, compétence du Conseil d'Etat

Remplacement fraiseuse Rolba

Il s'agit d'un remplacement indispensable, l'ancienne machine étant quasi hors d'usage.

Equipement lavage HP

Les commissaires se renseignent sur le taux d'utilisation de ces machines et se demandent s'il n'est pas possible d'effectuer des rotations entre les divisions, voire de conclure un arrangement avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel qui toutes deux sont également dotées de véhicules équipés pour le lavage HP.

Protection de l'environnement

L'acquisition des équipements ICP, HPLC, GS-MS et LC-MS se fait en fonction des tâches intercantionales dévolues au service de l'environnement du canton de Neuchâtel.

3.5. Département de l'économie publique

La sous-commission a siégé le 3 octobre 2003 pour l'examen du budget, en présence de M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du département, du secrétaire général et de la secrétaire-comptable du département. A tour de rôle, une partie des chef(fe)s de service du département a participé à ces entretiens. Avec le secrétariat général, le département compte 18 services.

3.5.1. Remarques générales

Les charges nettes du département progressent de 5,8 millions de francs par rapport au budget 2003 (+ 3,9%). Cette augmentation est principalement imputable à l'évolution des subventions accordées au titre de l'AVS/AI (forfaits fédéraux et prestations complémentaires). La progression des charges salariales (+ 3,7 millions de francs) et des biens services et marchandises (+ 0,9 million de francs) est dans une large mesure compensée par des revenus. Les détails figurent dans les chapitres spécifiques ci-après.

Sur les 18 services que compte le département (dont deux, la CCNAC et l'OAI, n'influencent pas le budget), 8 enregistrent un budget 2004 inférieur au budget 2003. Il s'agit de l'Observatoire cantonal, du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST), du centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), du service de l'économie agricole, du service de la viticulture, du service de la consommation, du service vétérinaire (épizooties) et du service de l'asile et des réfugiés.

Les éléments significatifs de ce budget sont:

- les charges au titre de subventions AVS/AI et prestations complémentaires, subventionnées à 35% par la Confédération, passent de 137 à 147 millions de francs. Cette augmentation est principalement due à l'application des normes de la 4^e révision AI;
- l'intégration des offices de tourisme du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers à Tourisme neuchâtelois;
- le transfert de 3 collaborateurs de la ville de Neuchâtel (Parcs et promenades) au Site de Cernier;
- l'augmentation de 20 postes (entièrement assurés par la Confédération) au service de l'emploi suite à l'augmentation importante du chômage;
- l'équilibre des comptes pour le CNIP;
- 1,5 poste supplémentaire au service vétérinaire pour répondre aux nouvelles obligations des législations fédérales (protection des animaux, contrôle vétérinaire officiel, importation d'animaux, traçabilité des médicaments, inventaire des animaux) et cantonales (chiens dangereux);
- la diminution des émoluments au service des étrangers due aux accords bilatéraux.

Charges et revenus par nature, services du département

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Différence entre B03 et B04	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges					
Charges de personnel	39.506.300.-	35.757.900.-	28.042.434.-	3.748.400.-	10.5
Biens, serv.et march.	8.627.500.-	7.706.000.-	9.584.642.-	921.500.-	12.0
Amortissements	4.398.900.-	4.383.400.-	4.214.376.-	15.500.-	0.4
Parts/contr. ss aff.	482.500.-	518.700.-	493.249.-	- 36.200.-	- 7.0
Dédomm. coll. publ.	433.000.-	545.600.-	1.425.017.-	- 112.600.-	- 20.6
Subv. accordées	174.113.600.-	162.131.100.-	142.768.968.-	11.982.500.-	7.4
Subv. redistribuées	69.613.000.-	69.870.000.-	69.514.545.-	- 257.000.-	- 0.4
Imputations internes	16.321.600.-	16.651.400.-	16.694.987.-	- 329.800.-	- 2.0
Total	313.496.400.-	297.564.100.-	272.738.218.-	15.932.300.-	5.4
Revenus					
Patentes/Concessions	- 2.998.500.-	- 3.340.000.-	- 3.061.364.-	341.500.-	- 10.2
Revenus des biens	- 624.500.-	- 640.500.-	- 647.376.-	16.000.-	- 2.5
Contributions	- 10.271.300.-	- 9.072.700.-	- 6.975.075.-	- 1.198.600.-	13.2
Dédomm. coll. publ.	- 28.497.700.-	- 23.188.600.-	- 4.722.560.-	- 5.309.100.-	22.9
Subventions acquises	- 45.726.300.-	- 41.444.000.-	- 43.677.181.-	- 4.282.300.-	10.3
Subv. à redistribuer	- 69.613.000.-	- 69.870.000.-	- 69.514.545.-	257.000.-	- 0.4
Prél. fin. spéciaux	- 2.000.000.-	- 2.000.000.-	- 1.680.000.-	0.-	0.0
Imputations internes	- 250.000.-	- 250.000.-	- 250.000.-	0.-	0.0
Total	- 159.981.300.-	- 149.805.800.-	- 130.528.101.-	- 10.175.500.-	6.8
Charges nettes	153.515.100.-	147.758.300.-	142.210.118.-	5.756.800.-	3.9

Les charges des fonds progressent globalement de 2,8 millions de francs entre le budget 2003 et le budget 2004, principalement en raison de l'évolution des subventions accordées par le fonds pour l'intégration professionnelle (+ 4,2 millions).

Charges et revenus par nature, fonds du département

	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002	Différence entre B03 et B04	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Charges					
Charges de personnel	5.300.-	5.000.-	4.369.-	300.-	6.0
Biens, serv.et march.	566.500.-	576.500.-	304.142.-	- 10.000.-	- 1.7
Subv. accordées	25.247.600.-	22.362.000.-	14.085.031.-	2.885.600.-	12.9
Subv. redistribuées	200.000.-	193.000.-	200.000.-	7.000.-	3.6
Attr. fin. spéciaux	0.-	50.000.-	4.397.992.-	- 50.000.-	- 100.0
Imputations internes	250.000.-	250.000.-	250.000.-	0.-	0.0
Total.....	26.269.400.-	23.436.500.-	19.241.534.-	2.832.900.-	12.1
Revenus					
Revenus des biens	- 90.300.-	- 108.000.-	- 122.750.-	17.700.-	- 16.4
Contributions	- 230.000.-	- 240.000.-	- 231.491.-	10.000.-	- 4.2
Subventions acquises	- 5.424.000.-	- 3.762.000.-	- 2.157.293.-	- 1.662.000.-	44.2
Subv. à redistribuer	- 200.000.-	- 193.000.-	- 200.000.-	- 7.600.-	3.6
Prél. fin. spéciaux	- 5.314.100.-	- 3.115.500.-	0.-	- 2.198.600.-	70.6
Imputations internes	- 15.011.000.-	- 16.018.000.-	- 16.530.000.-	1.007.000.-	- 6.3
Total.....	- 26.269.400.-	- 23.436.500.-	- 19.241.534.-	- 2.832.900.-	12.1

Les effectifs selon dotation progressent de 20 postes; 11,1 postes existaient déjà et correspondent à des transferts, 7,6 postes sont à charge de tiers et 1,3 poste est nouveau et à la charge de l'Etat. Le détail des variations a été remis aux membres de la sous-commission.

Par souci de transparence, la présentation du budget a été modifiée. Les services ont été regroupés dans les secteurs qui correspondent à l'organisation du département (économie, tourisme, emploi, consommation et agriculture, migrations) et les charges relatives à l'AVS/AI (principalement les forfaits fédéraux et les prestations complémentaires) regroupées dans un centre financier spécifique.

3.5.2. Examen de détail

Secrétariat général

Les charges et revenus relatifs à l'AVS/AI ont été transférés du secrétariat général au centre financier "AVS/AI" (secteur Emploi).

Secteur économie et tourisme

Service de promotion économique

Pour des raisons de clarté et de simplification, l'ensemble des rubriques relatives au financement des activités de Tourisme neuchâtelois sont regroupées au service de promotion économique. La part des communes au financement de Tourisme neuchâtelois, soit 7 francs par habitant pour les trois villes et 3 francs par habitant pour les autres communes, est facturée aux communes (compte 472500, Parts communales à Tourisme neuchâtelois) et reversée à Tourisme neuchâtelois (compte 375570, Tourisme neuchâtelois, part communale). En 2004, cette part est de 820.000 francs.

La subvention cantonale émerge au compte 365260, Tourisme neuchâtelois. Entre 1998 et 2003, cette subvention a figuré d'une part au budget du service du commerce et des patentes (50% du produit des patentes, via le compte 365260), d'autre part au fonds de promotion de l'économie (compte 365551, Subventions tourisme). Le montant de la subvention totale se montait annuellement à 1,227 millions de francs, auquel il convient notamment d'ajouter les subsides ponctuels à l'office du tourisme du Val-de-Travers.

Au budget 2004, la subvention cantonale se monte à 1,477 millions de francs. Outre la subvention annuelle (1,227 millions de francs), ce montant tient compte du coût de l'intégration des offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz (250.000 francs). Dès 2004, l'ensemble de la promotion touristique neuchâteloise dépend donc de Tourisme neuchâtelois.

Par rapport au budget 2003, la bonification budgétaire au fonds de promotion de l'économie est réduite de 1 million de francs.

Observatoire cantonal

Les revenus de l'Observatoire progressent de près de 1 million de francs par rapport au budget 2004. L'excédent de charges net reste inférieur à 1,5 million de francs pour un total des charges de 6,4 millions de francs. Suite à la mise en œuvre de la gestion des prestations (GESPA) et de la comptabilité analytique, le nombre des rubriques comptables a été réduit. Des informations plus détaillées figureront dans le rapport de gestion.

Service du commerce et des patentes

Le service enregistre une baisse importante de ses charges brutes suite au transfert, au service de promotion économique, de la rubrique "Subvention à Tourisme neuchâtelois" (voir ci-devant). Au niveau des revenus, la baisse du produit des émoluments est imputable à la fermeture d'Expo.02.

Site de Cernier

L'augmentation des charges de personnel est due au transfert de la ville de Neuchâtel au Site de Cernier de trois cadres de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP). Les charges y relatives émargeaient auparavant dans la rubrique 352640, Remboursement traitement à charge de l'Etat.

La diminution du revenu de biens est imputable d'une part à la mise à disposition d'un appartement au domaine agricole, d'autre part à la destruction de garages en vue de l'amélioration des infrastructures prévue en 2004.

Les charges et revenus du restaurant sont intégrés au budget du site. Les charges de personnel (2 postes) figurent sous la rubrique 301030, Salaires à charge de tiers.

Investissements

Deux demandes de crédits de la compétence du Grand Conseil figurent au budget 2004. La première concerne le Parc scientifique et technologique neuchâtelois (Neode); elle concerne d'une part la construction d'un bâtiment aux Eplatures (La Chaux-de-Fonds), d'autre part le transfert et le financement de laboratoires dépendants du DIPAC. Par souci de simplification et de transparence, l'ensemble de ces crédits figure au département de l'économie publique.

La seconde demande concerne l'assainissement des viabilités et l'émancipation juridique du Site de Cernier.

Secteur Emploi

Service de l'emploi

Pour faire face à la détérioration du marché de l'emploi, les effectifs du service (principalement ceux des ORP) ont augmenté de 20 collaborateurs depuis 2002. Les charges y relatives sont supportées par la Confédération.

Par souci de transparence, les charges des services centraux émargent, dès 2004, au budget du service dans le compte 390800, Prestations internes spécifiques diverses. Ainsi, tant les charges que les revenus relatifs à ces prestations internes figurent dans le budget du service de l'emploi. Le tableau suivant détaille ces prestations.

Service central	Imputation interne	Montant total estimé (Fr.)
Service du traitement de l'information	Investissements informatiques	64.000.–
Service de l'intendance des bâtiments	Investissements en mobilier	20.500.–
Service de l'économat et du matériel scolaire	Investissement en machines de bureau	3.000.–
Service de l'économat et du matériel scolaire	Petit matériel de bureau	47.000.–
Service de l'économat et du matériel scolaire	Frais d'affranchissement	47.000.–
Service du traitement à l'information	Taxes de téléphones	24.000.–
Service de l'intendance des bâtiments	Electricité, chauffage, conciergerie	105.000.–
Service de la gérance des immeubles	Loyers	355.000.–
Service du traitement de l'information	Maintenance informatique	109.500.–
Office de la formation continue	Formation continue	90.000.–
Total		865.000.–

Le produit des amendes lié au contrôle du marché du travail enregistre une légère diminution par rapport au budget 2003. Le montant qui figure au budget est plus proche de la réalité et de la pratique du pouvoir judiciaire en la matière. Il ne tient par contre pas compte des montants importants que les contrôles permettent de récupérer suite à la mise à jour d'escroqueries aux impôts et aux assurances sociales.

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Conformément aux annonces faites, le CNIP présente cette année, pour la première fois, un budget bénéficiaire.

L'augmentation des charges de personnel est liée à l'adaptation des effectifs du personnel pour faire face à l'augmentation de l'effectif des apprenants et à l'ouverture de nouveaux modules. Le développement de modules de formation spécifiques aux jeunes placés par l'AI est à l'étude.

La hausse des dédommagements des collectivités publiques est due à la fois à la réévaluation des forfaits et à l'augmentation des effectifs.

AVS/AI

Les subventions accordées au titre de l'AVS/AI progressent de près de 11 millions de francs. L'augmentation la plus importante est imputable à l'AI, notamment en raison de l'évolution du nombre de cas psychiques. Tous les cantons sont touchés par cette évolution, mais le canton de Neuchâtel l'est plus particulièrement, en raison notamment de la structure de sa population. Une étude du Fonds national suisse de la recherche scientifique à ce sujet est actuellement en cours. Celle-ci pourrait donner d'intéressantes indications sur la politique à conduire à l'avenir en la matière.

Par ailleurs, la 4^e révision de la LAI provoque, dès 2004, un transfert de charges de la Confédération sur les cantons en raison de la suppression de la rente du conjoint, de la suppression du cas pénible et des nouvelles rentes d'impotence.

S'agissant des prestations complémentaires AVS/AI, le canton de Neuchâtel, à l'instar de tous les autres cantons suisses à l'exception des Grisons, octroie le maximum prévu par la loi fédérale. Sur la base d'une étude interne, le Conseil d'Etat a récemment confirmé le bien-fondé de cette pratique.

L'absence de fiscalisation des prestations complémentaires est source d'injustice. Après divers échanges de correspondance entre le département et la Confédération, il apparaît que le problème est d'ordre fiscal. Le dossier a été transmis au département des finances et des affaires sociales comme objet de sa compétence.

Investissements

Deux demandes de crédit de la compétence du Grand Conseil figurent au budget 2004 pour le CNIP. La première concerne un crédit-cadre destiné à compléter les équipements et ateliers de formation, la seconde un complément d'aménagement pour les locaux du Site Dubied. Les charges d'amortissements de ces crédits émargeront au budget du CNIP et seront compensées par des revenus correspondants. Elles n'affectent donc pas l'équilibre financier atteint en 2004.

Secteur Agriculture et consommation

Service de l'économie agricole

Un rapport d'information sur l'état de l'agriculture sera présenté au Grand Conseil en 2004, en même temps qu'une nouvelle demande de crédit-cadre pour les améliorations structurelles agricoles.

La collaboration intercantonale en matière d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière se renforce et pourrait s'étendre à l'ensemble de la Suisse occidentale.

Les subventions fédérales pour la vulgarisation agricole (compte 470500, Subv. féd., vulgarisation) sont en légère baisse au budget 2004 par rapport au budget 2003. Le montant de 200.000 francs est garanti jusqu'à fin 2006. Comme dès 2007, la Confédération reprendra les charges liées à l'élevage pour un montant de 400.000 francs, une économie nette pour le canton de quelque 200.000 francs est attendue.

En ce qui concerne les prêts octroyés par le canton aux agriculteurs, la situation est saine. Les dossiers sont suivis par le service en collaboration avec l'office du contentieux de l'Etat. A relever que les paiements directs de la Confédération ne peuvent être utilisés comme compensation pour des créances cantonales. Cette année, compte tenu de la sécheresse, une quarantaine d'agriculteurs ont sollicité le report de leur annuité.

Service vétérinaire

Entre 1999 et 2003, le service a réduit ses coûts de quelque 25%. Aujourd'hui, compte tenu de la modification de la législation fédérale et des nouvelles tâches qui lui ont été confiées (chiens dangereux, animaux trouvés, traçabilité des médicaments, protection des animaux), il a été obligé d'augmenter légèrement son budget (+ 300.000 francs) et d'adapter ses effectifs (+ 1,5 poste). A défaut, le service ne pourra plus répondre aux missions qui lui sont confiées par les législateurs cantonaux et fédéraux.

Service vétérinaire, épizooties

La baisse des charges liées aux mesures de prophylaxie (compte 318040, Mesures de prophylaxie) est imputable à l'amélioration de la situation sanitaire dans le canton. Les charges du compte 318500, Centre collecteur, diminuent en raison de la simplification des procédures comptables, le centre collecteur transmettant ses factures directement aux abattoirs et non plus au service comme par le passé.

Secteur migrations

Service des étrangers

La baisse des émoluments est due à l'application des accords bilatéraux et à la suppression, dès le 1^{er} juin 2002, de l'émolument de main-d'œuvre étrangère pour les prolongations d'autorisation et pour les changements d'employeurs de ressortissants européens. En terme d'effectifs, ces changements ont induit la suppression d'un poste de travail et le transfert de personnel de la section main-d'œuvre étrangère (SETA) vers la section séjour et établissement (SEMO).

Service de l'asile et des réfugiés

Compte tenu du décalage d'une année qui existe, pour les charges et revenus d'assistance aux requérants d'asile et aux réfugiés, entre le paiement des charges, respectivement l'encaissement des revenus, et leur comptabilisation dans les comptes de l'Etat, la mise en œuvre du nouveau forfait fédéral ODR ne devrait toucher le budget du canton qu'en 2005. Le budget 2004 présente par conséquent un excédent de charges sensiblement inférieur au budget 2003. Comme le résultat attendu pour les comptes 2003 devrait être meilleur que le budget, le prélèvement du solde de la provision ODR a été reporté d'une année (compte 481320, Prélèvement provision ODR).

Bureau du délégué aux étrangers

Le service enregistre une augmentation de 1,5 poste, dont 1 poste à charge de tiers. Cette hausse est liée à la réalisation des objectifs du Conseil d'Etat pour la présente législature en lien avec les trois problèmes majeurs suivants:

- augmentation de la délinquance des jeunes en général et plus spécifiquement des problèmes d'intégration d'une partie des jeunes migrants;
- présence active de trafic d'humains (immigration de femmes dans le secteur du commerce du sexe, artistes de cabarets, prostitution, trafic de femmes et d'enfants, enlèvements d'enfants par l'un des conjoints, etc.);
- croissance de la xénophobie et de discriminations à caractère raciste.

Le premier poste (poste à temps complet à charge de tiers) concerne la délinquance de jeunes étrangers et les problèmes de racisme. Il inclut notamment:

- la mise en oeuvre d'un dispositif systématique de détection des problèmes des jeunes et des familles migrantes, sur la base des rapports de police et des jugements des autorités tutélaires ou judiciaires transmis aux services administratifs cantonaux concernés, en vue d'assurer un suivi personnalisé de l'intégration des jeunes en difficultés;
- la coordination de projets d'intégration des jeunes migrants en collaboration avec les villes et des institutions spécialisées;
- le traitement (réception, conseils, orientation et suivi) des plaintes de particuliers pour racisme.

Le second poste (poste à 50%) concerne le trafic d'humains. Les activités principales qui y sont liées sont:

- l'information systématique (contrat de travail, règles d'immigration et de séjour, prévention et traitement des dépendances, prévention du sida et des MST, etc.) en plusieurs langues des artistes de cabaret, en collaboration avec le service des étrangers et les spécialistes concernés);
- l'animation du centre de contacts pour les femmes migrantes en difficulté;
- les conseils spécialisés pour les populations maghrébines et arabes.

L'augmentation des charges du compte 319540, Mesures d'intégration, découle à la fois de l'application du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers et de la mise en oeuvre du programme de législature du Conseil d'Etat. Il s'agit en particulier de l'extension du programme d'accueil des nouveaux arrivants dans les villes et communes-tests à tout le canton (60.000 francs) et de projets concernant la délinquance de jeunes migrants (40.000 francs). A noter aussi un transfert de charges de 50.000 francs du service de l'emploi au bureau du délégué aux étrangers pour ce qui est des programmes d'intégration et de français.

3.6. Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

3.6.1. Généralités

La sous-commission a examiné le budget 2004 lors de sa séance du 2 octobre 2003, en présence du chef du département et du secrétaire général. Elle a regretté l'envoi très tardif du budget 2004 et des commentaires y relatifs (réception moins de 2 jours avant la séance, le jour-même pour les investissements), ce qui ne permet évidemment pas un travail approfondi de la part de députés "miliciens"! Elle a en revanche à nouveau fort apprécié la documentation élaborée par le secrétariat général ("Aperçu général du budget 2004" + note complémentaire) et pris connaissance avec intérêt d'un tableau du DIPAC montrant rubrique par rubrique comment s'est faite, depuis juillet 2003, la négociation des réductions budgétaires avec le service financier du DFAS.

Notons que la récente restructuration du DIPAC qui a impliqué divers regroupements de rubriques n'a pas facilité l'approche du budget 2004 par la sous-commission.

3.6.2. Discussion générale du budget 2004

Le budget 2004 est en légère amélioration par rapport à la planification financière 2004 (charges nettes de 334,8 millions de francs contre 337,9 au plan financier 2004, soit - 0,93%). Le dépassement enregistré aux charges brutes (+ 3,7 millions de francs, soit + 0,85%) est en effet

plus que compensé par des revenus en nette progression (+ 6,54%, surtout subventions fédérales pour l'Université et la HEN).

Si l'on compare le budget 2004 à celui de l'an passé, on constate une augmentation des charges brutes de 17,2 millions de francs (+ 3,8%) et une hausse des revenus de 9,6 millions (+ 8,6%), ce qui fixe à 7,53 millions (+ 2,25%) la progression des charges nettes. Il y a une sensible amélioration par rapport à l'an passé (+ 18 millions de francs, soit + 5,85%). La part du département aux dépenses globales de l'Etat diminue légèrement (27% contre respectivement 27,7% et 27,3% aux budgets 2002 et 2003).

Notons que les montants précités n'incluent pas une amélioration de 350.000 francs du budget de l'OSIS (cf. 3.6.5.) qui découle de la correction d'une erreur comptable.

Les plus fortes variations par rapport au budget 2003 apparaissent dans les services suivants:

	<i>En millions de francs</i>
– Service de l'enseignement obligatoire	– 5,8
– Service de la formation universitaire (y compris lycées + HEP)	+ 4,0
– Centre Pierre Coullery (nouveau)	+ 3,4
– Haute école neuchâteloise	+ 3,2

Une part non négligeable de l'augmentation du budget est liée à l'augmentation du nombre de classes (+ 24) qui résulte en partie des effets du "bourrelet démographique"; celui-ci concerne aujourd'hui avant tout les secteurs secondaires I et II. Rappelons également que le relatif "freinage" de la hausse des dépenses au budget 2004 implique l'acceptation par le Grand Conseil d'un important report de charges sur les communes par le biais de la réduction de 45% à 40% du taux de subventionnement cantonal des traitements de l'enseignement obligatoire (économie de 8,8 millions de francs pour l'Etat).

La sous-commission s'est penchée sur les statistiques publiées récemment par la CNCI concernant les dépenses par habitant consacrées à l'instruction publique et qui voient notre canton dans le peloton de tête (6^e rang au niveau suisse). Ces chiffres de l'an 2000 sont certes exacts, mais il portent sur les dépenses brutes; après déduction des subventions fédérales, les dépenses de notre canton sont très légèrement inférieures à la moyenne nationale. Il n'en demeure pas moins que notre offre de formation est nettement supérieure à la moyenne (université, 4 HES, HEP, 2 conservatoires de musique) et que cela a un coût. Par ailleurs, la formation professionnelle duale qui implique une plus grande implication financière des milieux économiques, ne rencontre pas le même succès dans notre canton qu'en Suisse alémanique. Ce phénomène mériterait aussi de retenir toute l'attention de la CNCI.

Il va de soi qu'une seule séance d'examen du budget ne permet pas d'analyser en détail certains secteurs d'activités qui voient une forte progression des dépenses. Dans le cadre de son suivi de la gestion, la sous-commission se penchera prochainement de plus près sur les finances de la Haute école neuchâteloise, de la Haute école pédagogique, ainsi que sur les mandats de gestion relatifs aux maturités gymnasiale (Lycée Jean-Piaget) et professionnelle (CPLN/CIFOM) et sur les activités du service des affaires culturelles.

3.6.3. Groupes de dépenses du budget de fonctionnement

Charges de personnel (rubrique 30)

En préambule, il y a lieu de rappeler que les charges de personnel du DIPAC (y compris les subventions sur traitements, les contributions aux HES et les mandats de gestion) représentent 334 millions de francs, soit 74,75% des dépenses du département (budget 2003: 326 millions).

Comme l'an passé et en 2002, l'indice 128 a été retenu pour l'ensemble des salaires. Il n'a donc pas été prévu d'indexation et, de plus, le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil de reporter à 2006 l'augmentation réelle des salaires de 1% planifiée pour 2004. Malgré cela, les charges de personnel administratif du DIPAC augmentent de 9,6% par rapport au budget 2003 et celles du corps enseignant de 10,9%. Cette évolution s'explique comme suit:

- Le Conseil d'Etat a maintenu une progression moyenne de 1,2 échelon par collaborateur de l'administration (1 échelon pour tous les ayants-droit et 0,2 "au mérite" ou à des fins de formation, sous forme d'enveloppe budgétaire à disposition des services) et le gouvernement n'a pas non plus modifié le système parallèle des "hautes paies" s'appliquant aux enseignants; notons que ces derniers ne bénéficieront pas d'un allègement de l'horaire de travail (passage de 41 à 40 heures + 2 jours de congé), contrairement aux fonctionnaires administratifs.
- Le nombre des collaborateurs du DIPAC passera de 233 à 247, soit une progression de 14 unités, dont 8 ont été intégrées au DIPAC en 2003 dans le cadre de la réorganisation santé-social (HESI/Centre Pierre Coullery) et qui étaient précédemment financées sous forme de subventions. Les 6 unités effectivement supplémentaires seront en partie financées par des sources externes (1 adjoint au SFP, 3/4 poste au service de la jeunesse, 3/4 poste c/o office de la petite enfance); les nouveaux postes non compensés et non cofinancés représentent 2,5 unités (1 adjoint au responsable financier HEN, 1 unité à l'OMP et 1 chef de projet à mi-temps au service d'archéologie).
- Le nombre total de classes (N.B. Sans la formation professionnelle qui fait en grande partie l'objet de mandats) passera de 1340,5 à 1364,5 (+ 24). Notons que les effectifs du secondaire I atteindront le sommet de la courbe démographique en 2004-2005 (8058 élèves contre 6827 en 1997-1998 et 7902 en 2003-2004); ils commenceront à diminuer dès 2005-2006 et le "bourrelet démographique" se reportera ensuite totalement au niveau du secondaire II.
- L'augmentation des charges de personnel de l'Université sera d'environ 1 million de francs, en raison notamment de l'incorporation dans le budget de frais de personnel affecté à la gestion des crédits de tiers.

Biens, services et marchandises (rubrique 31)

Cette rubrique augmente globalement de 2,8 millions de francs par rapport au budget 2003, passant de 24,9 à 27,7 millions de francs. Les plus fortes hausses sont enregistrées pour les fournitures de bureau (+ 490.000 francs), le mobilier, les machines et les véhicules (+ 500.000 francs dont 350.000 francs pour la HEN) et les honoraires et prestations de service (+ 780.000 francs dont 470.000 francs pour les mandats et expertises de l'Université).

Amortissements (rubrique 33)

Dans le budget 2004, ils représentent une somme de 22,7 millions de francs (2003: 21,8 millions), soit une augmentation de 0,9 million de francs. Notons qu'on enregistre une progression de 0,65 million uniquement pour l'Université (en particulier pour UNIMAIL).

Dédommagements à des ou de collectivités (rubriques 35 et 45)

Les rubriques 35 (charges) et 45 (revenus) doivent être examinées conjointement.

Les dédommagements aux cantons et communes progressent globalement de 6 millions de francs par rapport au budget 2003 (3,3 millions pour les cantons, 2,7 millions pour les communes). Cela concerne essentiellement d'une part nos contributions à la HEP BEJUNE (+ 1,1 million) et aux HES (SO: + 0,7 million; S2: + 0,8 million) et d'autre part les mandats de gestion (maturité gymnasiale: + 1,45 million; lycées d'enseignement professionnel: + 1,58 million). Cette évolution est étroitement liée à l'augmentation du nombre des élèves (arrivée de "bourrelet démographique" au secondaire II).

Parallèlement, les dédommagements de collectivités augmentent aussi, mais plus faiblement (+ 2,9 millions). Cela concerne en particulier les contributions des communes pour les frais d'exploitation du Réseau pédagogique neuchâtelois (+ 0,8 million) et la participation de la HES-SO-S2 à la HEN (+ 1,9 million, y compris participation à la réserve stratégique).

Subventions accordées et acquises (rubriques 36 et 46)

Les subventions accordées diminuent globalement de 8 millions de francs par rapport au budget 2003, en raison d'une part de la réduction des versements aux communes sur les traitements de la scolarité obligatoire et d'autre part de la réorganisation des formations des secteurs santé-social. Les subventions augmentent toutefois dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance (+ 340.000 francs) et dans celui des bourses et soutiens culturels (+ 980.000 francs).

Les subventions acquises sont en hausse de 3,9 millions de francs grâce notamment aux subventions fédérales pour l'Université (+ 2,7 millions) et les HEN (+ 0,6 million).

3.6.4. Budget des investissements

Les investissements en cours prévus pour le DIPAC en 2004 s'élèvent à 22,4 millions de francs (dont 6 millions pour des bâtiments scolaires et installations sportives communaux); ils font partie d'un volume global de 200,6 millions de francs de crédits d'ores et déjà accordés.

Quant aux crédits à solliciter en 2004, ils portent sur un total de 71,4 millions de francs. 12,4 millions de francs s'inscriraient déjà au compte des investissements 2004. Ils concerneraient notamment le nouveau bâtiment ECOPARC (36 millions au total dont 3 millions en 2004), le crédit d'équipement informatique et scientifique de l'Université pour la période 2004-2007 (5 millions au total dont 2 en 2004) et divers autres crédits d'aménagement et de rénovation liés à des locaux universitaires (3,4 millions au total dont 3,2 investis en 2004).

3.6.5. Examen de détail

Constructions scolaires communales

La sous-commission s'est intéressée à l'amélioration de la procédure de décision. Le DIPAC revoit actuellement ses normes de subventionnement et ses recommandations pour les nouveaux projets. Il importe aussi que le département puisse intervenir très tôt dans la planification, avant la mise au concours; il est prévu que la commission des constructions scolaires joue à cet égard un rôle plus important que par le passé. Notons aussi que la possibilité de faire intervenir le fonds d'aide aux communes devrait permettre d'encourager les projets intercommunaux.

Office statistique et info scolaire (OSIS)

L'OSIS a été créé dans le cadre de la récente réorganisation du département et regroupe l'ORESTE et l'ancienne Entité de l'informatique scolaire de l'ex-SFE2IS; il est rattaché au secrétariat général.

Les restructurations ne permettent pas aux commissaires de suivre facilement l'évolution des dépenses. Le département estime toutefois que la mise en place de l'OSIS et la rationalisation de l'informatique scolaire au niveau départemental ont permis une concentration des coûts et une économie de 495.000 francs dans le budget 2004.

Notons par ailleurs qu'une erreur s'est glissée dans le budget 2004 de l'OSIS: la subvention fédérale prévue (350.000 francs aux rubriques 372620 et 470620) est acquise et non redistribuée, ce qui implique la suppression de la dépense sous 372620 et améliore de 350.000 francs à la fois le budget de l'OSIS (charges nettes de 4.272.200 francs au lieu de 4.622.200 francs) et ceux du DIPAC et de l'Etat...

Relevons enfin qu'il avait été prévu d'engager 2 statisticiens pour traiter l'énorme volume d'informations "enrangées" par le DIPAC et pour en tirer des conclusions utiles à la fois au niveau de l'amélioration de l'enseignement et des économies à réaliser; l'un d'eux est entré en fonction en septembre 2003, alors que l'engagement du second a été reporté à 2005.

Service de l'enseignement obligatoire (– 5,8 millions de francs)

Compte 302010, Traitements à la charge de l'Etat

Le nombre de formateurs en établissement (FEE) varie évidemment en fonction de celui des étudiants de la HEP, en forte augmentation. Les allocations sont versées aux FEE qui doivent suivre certains cours à la HEP. La sous-commission se penchera sur cette question lors de son examen de la gestion de la HEP.

Compte 302460, Indemnités pour anciens directeurs

Il apparaît de plus en plus difficile de trouver parmi les enseignants des responsables d'établissements secondaires, en raison notamment de l'énorme surcharge de travail. Pour rendre un peu d'attractivité à cette fonction, le DIPAC a prévu de doubler les indemnités des anciens directeurs (NB. Système tenant évidemment compte de la durée de la fonction). La sous-commission préférerait une solution améliorant sensiblement les salaires directoriaux pendant l'exercice même de la fonction.

Comptes 362620, 362621, 362622, Traitements des enseignements préscolaire, primaire et secondaire

La forte diminution des subventions versées aux communes pour les traitements est évidemment conditionnée par l'acceptation par le Grand Conseil de la proposition de réduire le taux de subventionnement de 5% (40% au lieu de 45%).

Service de la formation universitaire/SFU (+ 4 millions de francs)

Suite à la récente réorganisation du DIPAC, le SFU regroupe l'ancien SEU et les parties secondaire 2 et HEP de l'ancien SFE2IS. La sous-commission estime que le nouveau nom du service reflète plutôt mal la réalité de ses attributions.

La sensible augmentation des dépenses à cette rubrique découle principalement de l'évolution des dédommagements aux collectivités publiques (+ 3,1 millions de francs) et plus particulièrement pour la HEP-BEJUNE et les mandats de gestion (maturité gymnasiale).

Comptes 351670, 351800 et 451630: HEP-BEJUNE

Les charges nettes de la HEP-BEJUNE ont passé de 8,4 millions de francs aux comptes 2001, à 10,4 millions aux comptes 2002, 10,5 millions au budget 2003 et à 12,1 millions au budget 2004.

Les prestations assurées ont sensiblement évolué depuis le rapport de l'IDEHEAP qui parlait de "neutralité des coûts" d'une structure à l'autre (2 ans de formation pour les maîtres secondaires au lieu de 1, développement de la recherche, forte volée accueillie en 2002 – 180 au lieu de 110 étudiants – formation continue, renonciation aux remplacements par des étudiants de 3^e année de la PF1, indexation des traitements). La forte hausse enregistrée au budget 2004 par rapport au budget 2003 (+ 1,6 million) s'explique essentiellement par la prise en compte de la formation continue assurée par l'Institut pédagogique neuchâtelois qui ne figurait pas au budget 2003.

Notons qu'une grande partie des dépenses nouvelles intervenues depuis 1998 est le fruit de décisions prises au niveau intercantonal (CDIP et CIIP).

Lors d'une de ses prochaines séances, la sous-commission se penchera notamment sur les coûts administratifs de la HEP, sur la problématique des stages (modules de courte durée, formation et remplacement des FEE) et sur la recherche (n'y a-t-il pas "doublet" avec celle de l'Université en tous cas pour la PF2? Quid d'un mandat permanent confié à l'Université par la HEP pour la recherche?). A cet égard, la sous-commission prend connaissance avec satisfaction du fait que l'IRDP a été chargé par la CIIP de définir qui fait quoi en matière de recherche pédagogique (IRDP, HEP, universités).

Lycée Denis-de-Rougemont

Le budget 2004 englobe encore les coûts de la filiale du Val-de-Travers qui, sous réserve de l'accord du Grand Conseil, ne fermera ses portes qu'en août 2005.

Notons que sur 60-70 élèves du Vallon qui terminent chaque année leur scolarité obligatoire, 25 à 30 vont dans un lycée dont 10-20 seulement s'inscrivent à la filiale de Fleurier (2003: 12).

Université

L'enveloppe budgétaire (dépenses brutes) accordée à l'Université passe de 79,7 millions en 2003 à 82,2 millions en 2004; la différence (+ 2,5 millions) est compensée par l'augmentation de la subvention fédérale suite à la motion Plattner (+ 2,7 millions).

Relevons toutefois que, si le budget 2004 prend encore en compte l'ensemble de la faculté des sciences économiques, il n'englobe pas les coûts du processus de Bologne (bachelors, masters, etc.) qui avaient justifié la hausse des subventions fédérales.

Service de la formation professionnelle (– 18.000 francs)

La forte réduction des subventions accordées (– 3,2 millions) se retrouve en partie sous forme de dédommagements aux collectivités publiques (+ 3 millions). Les comparaisons sont rendues difficiles par la réorganisation des professions santé-social, divers comptes diminuant fortement ou disparaissant (361200, 364215, 364220, 365235) pour réapparaître aux rubriques HEN et Centre Pierre-Coullery.

Au départ, la réorganisation précitée devait être neutre sur le plan financier, mais cela ne sera finalement pas le cas et la différence sera de l'ordre de 1,5 million de francs (dont 900.000 francs à 1 million en raison de l'absence de subventionnement fédéral à la HES-S2, dédommagement à l'encadrement des stagiaires, nouvelle formation d'assistant en soins et santé communautaires).

Il convient de relever qu'une importante partie des augmentations de dépenses par rapport à 2003 trouve sa justification dans l'augmentation des effectifs des étudiants ou apprentis.

Pour ce qui est des lycées d'enseignement professionnels (CPLN, CIFOM), à l'instar du Lycée Jean-Piaget, ils travaillent sur la base de mandats de gestion confiés par l'Etat aux communes concernées; les dépenses sont ici aussi en forte progression. La sous-commission envisage d'analyser de plus près le fonctionnement de ces trois accords bilatéraux.

Haute école neuchâteloise (HEN)

Les finances de la HEN ont connu quelques soubresauts ces dernières années, en partie liés au développement de la recherche à l'EICN et à la HEG. Le budget 2004 comprend pour la première fois celui de la HESI et il serre par ailleurs de plus près la réalité des comptes antérieurs.

La sous-commission a pris connaissance avec intérêt des mesures prises par le chef du DIPAC pour assurer un meilleur contrôle des dépenses de la HEN et mieux distinguer celles qui découlent respectivement de l'enseignement et de la recherche. Elle continuera à suivre ce dossier avec attention et s'intéressera notamment aux synergies et rationalisations mises en œuvre lors de la fusion des écoles d'ingénieurs du Locle et de Saint-Imier (dès la rentrée 2004), ainsi qu'aux économies qui devraient résulter de la renonciation à l'Ecole d'infirmières de Saint-Imier.

Centre de formation professionnelle des métiers du bâtiment

Compte 436625, participation des maîtres d'apprentissage aux cours d'introduction

La sous-commission tient à saluer cette nouvelle répartition des charges entre le canton et les maîtres d'apprentissage par le biais du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels. Un premier pas digne d'intérêt!

Service des affaires culturelles

Les subventions accordées progressent de près de 10% par rapport à 2003 (+ 400.000 francs), mais le budget global du service augmente plus faiblement en raison de la réduction de l'attribution au fonds culturel et artistique (- 230.000 francs). L'évolution constatée est notamment liée à de récents développements dans le secteur du théâtre (soutien à la Haute école de théâtre de Suisse romande et, sur trois ans, à la collaboration entre le Théâtre Populaire Romand (TPR) et le Théâtre du Passage).

A moyen terme, la sous-commission s'intéressera de plus près à l'appui privé à la culture (Loterie romande, mécénat des entreprises, dons), à la lumière notamment des avantages fiscaux octroyés récemment aux donateurs. Il conviendra d'analyser l'impact financier de ces décisions sur les dix principales institutions culturelles du canton.

3.6.6. Conclusions

Le budget 2004 s'inscrit parfaitement dans la planification financière 2004 et la progression des charges nettes par rapport au budget 2003 est de 7,3 millions de francs (+ 2,25%). Cette hausse modérée est toutefois conditionnée par la réduction de 45% à 40% du taux de subventionnement de l'enseignement au niveau de la scolarité obligatoire; ce report de charges sur les communes représente 8,8 millions de francs.

L'augmentation est en bonne partie due au passage du "bourelet démographique" aux niveaux secondaires I et II où l'ouverture de classes supplémentaires entraîne des coûts plus élevés qu'au niveau primaire (incidence sur le budget 2004: + 11 millions de francs). Quant aux restructurations (ex.: santé-social) et aux collaborations intercantionales (ex.: HES/HEP), elles n'ont jusqu'ici pas permis de stabiliser les coûts, en raison de nouvelles exigences des autorités fédérales ou intercantionales (CDIP), des augmentations d'effectifs et de la montée en puissance des HES, du "blocage" de certaines subventions fédérales et des délais nécessaires à la mise en place des rationalisations que devraient favoriser de tels regroupements.

La sous-commission se penchera prochainement sur ces divers aspects.

4. CONCLUSIONS

Le budget 2004 proposé laisse apparaître une nouvelle détérioration de la situation financière de l'Etat, détérioration d'une part conjoncturelle liée au ralentissement de l'économie et, d'autre part, structurelle découlant d'une inadéquation entre l'appareil et les prestations de l'Etat d'une part et ses recettes d'autre part.

La commission est consciente que des efforts ont déjà été entrepris au sein des départements afin de réduire les charges, ainsi qu'améliorer les recettes et que de nombreuses restructurations n'ont pas encore déployé tous leurs effets.

On constate également que de nombreux projets et lois acceptés ces dernières années par le Grand Conseil ou la population neuchâteloise, ont des répercussions importantes sur les finances cantonales et communales et sur la charge de travail de la fonction publique. Ces nouvelles dépenses n'ont de loin pas été compensées par la suppression d'autres charges ou par l'apport de nouvelles recettes.

Le bouclage prévisible des comptes 2003, ainsi que le projet de budget 2004 feront que nous nous écarterons de façon significative de la planification financière 2003-2005. Il conviendra dès lors de trouver les moyens de corriger rapidement ces différences afin de parvenir aux objectifs fixés.

Au vu des débats, il ressort que la commission plénière est partagée quant à l'acceptation du budget 2004 proposé. En effet, pour quelques commissaires, l'acceptation de ce budget ne pourra se faire que par l'amendement de certains postes, le non-report de charges sur les communes et la stabilisation du personnel de l'Etat, ainsi que la révision des mesures salariales.

En outre, la commission souhaite que le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes s'accélère afin de clarifier et redéfinir les responsabilités et compétences de toutes les parties.

Remarques

Le décret présenté dans le rapport du Conseil d'Etat doit être modifié. En effet, suite à la décision de la commission plénière de réduire certaines charges (voir tableau au point 1.5), le total des charges est réduit de 417.000 francs. Cette modification ne tient pas encore compte des décisions prises par le Grand Conseil quant à l'acceptation ou au refus des huit projets de lois et un décret destinés à améliorer la situation financière de l'Etat (rapport 03.037)

Compte tenu de ces modifications, le décret amendé est accepté par 6 voix contre 1 et 6 abstentions.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 3 novembre 2003

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
J.OESCH

Le rapporteur,
O. HAUSSENER

Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2004

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 29 septembre 2003, et de la commission de gestion et des finances,

décète:

Article premier Le budget général de l'Etat pour l'année 2004 est adopté. Ce budget se résume comme suit:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	1.655.192.400.–	
Total des revenus		1.586.267.700.–
Excédent de charges		68.924.700.–

Compte des investissements

Total des dépenses	229.176.900.–	
Total des recettes		125.150.000.–
Investissements nets		104.026.900.–

Financement

Investissements nets	104.026.900.–	
Amortissements (autofinancement)		89.294.000.–
Excédent de charges du compte de fonctionnement	68.924.700.–	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	14.116.600.–	
Insuffisance de financement		97.774.200.–

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

VARIATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL SELON DOTATION

Tableau récapitulatif de l'évolution des postes de la Chancellerie et des cinq départements et synthèse pour chaque entité (en référence à l'Annexe 2 du Rapport du Conseil d'Etat, page 50)

Commentaires:

Consolidation = variations d'effectifs enregistrées dans l'année 2003 mais non prévues dans le budget 2003 ou modification de la systématique.

Nouveaux postes = création de postes, selon demandes au budget 2004.

Diminutions et transferts = variations à l'intérieur d'un département ou entre départements.

B04 : Evolution des postes en valeur de temps complet					
Chancellerie	CONSOLIDATION DE POSTES	NOUVEAUX POSTES		NOUVEAUX POSTES A CHARGE DE TIERS	DIMINUTIONS & TRANSFERTS
Chancellerie d'Etat, secrétariat		0.20	0.2 Augmentation du taux d'activité du gestionnaire de site Web (80% à 100%)		2.00 1.0 Transfert de M. Otherin-Girard de l'intendance des bâtiments 1.0 Transfert de M. Erni de l'intendance des bâtiments
Service du Grand Conseil	0.60 Renfort administratif dès le 01.05.03 suite à la décision prise de simplifier la présentation des rapports, PV et bulletins du Grand Conseil.				
SOUS TOTAUX	0.60	0.20			2.00
TOTAL EVOLUTION A CE JOUR	2.80				

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet

DJSS	CONSOLIDATION DE POSTES		NOUVEAUX POSTES		DIMINUTIONS & TRANSFERTS	
Tribunal cantonal (adm)			2.00	1.5 TA: collaborateur scientifique à 100%, et collab adm. à 50%. Ces postes visent à pallier à la surcharge chronique du TA 0.5 TC: collab. admin.; renfort déjà sollicité au Budget 2003 pour pallier la surcharge devenue endémique		
Trib. district CdF (magistrats)			0.10	1 poste de Juge de 0.9 à 1.0		
Trib. district CdF (adm.)			0.30	Récupération de dotation suite à une diminution survenue en 2001		
Autorité de conciliation (adm.)	0.80	Renfort administratif dès le 01.08.03				
Ministère public					-0.50	Transfert à l'Off de perception de 0.5 poste lié aux ordonnances pénales
Juges d'instruction (adm.)	0.50	Analyste comptable				
poursuites/faillites	0.10	Remplacement à 50% d'un poste à 40%				
Registre foncier					-2.20	1.0 Retraite conservateur Val-de-Ruz 1.0 Retraite conservatrice Boudry 0.2 Réduction d'un taux d'activité Par ailleurs, diminution de 2.5 postes sous salaires mandats limités
Service pénitentiaire	0.10	Ajustement suite à réorg. Off. application des peines	0.50	Poste d'assistant social à l'OAP		

Probation			1.00	Poste d'adjoint-e à la cheffe	
Santé publique			0.40	Poste d'adjoint-e au chef, compensé par une retraite partielle, et prise en charge par la CDS de 20% du salaire de JPJ	
Police cantonale	11.50	1.5 Services généraux; psychologue + GED 3.0 Brigade d'observation 2.0 Identification judiciaire 5.0 Réduction du temps de travail décidé en décembre 2001	2.00	1.0 CTA; surveillance tunnels Béroche 1.0 SDS; développement du Parc informatique	
SCAN					-1.00 Départ en retraite non remplacé
EIM Colombier					-1.17 1.0 Non remplac. poste de maçon-carreleur 0.2 Non remplacement poste Musée
Sécurité civile et militaire					-0.10 Réduction d'un taux d'activité
SOUS TOTAUX	13.00		6.30		-4.97
TOTAL EVOLUTION		14.33			

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet

DFAS	CONSOLIDATION DE POSTES	NOUVEAUX POSTES	NOUVEAUX POSTES A CHARGE DE TIERS ou mandats limités demandés en 2004	NOUVEAUX POSTES A CHARGE DE TIERS OU COUVERT PART UNE RECETTE	DIMINUTIONS & TRANSFERTS
Service financier		3.00 1.0 renforcement contentieux 0.5 renforcement de la comptabilité 0.5 renforcement office de perception ordonnance pénale 1.0 intégration adjoint chef de projet SAP		3.5 reprise du BU de la Chaux-de-Fonds 1 reprise contentieux Chaux-de-fonds	0.50 0.5 transfert depuis le ministère public (ordonnance pénale)
Service des contributions		0.10 0.1 1/10 de poste pour compléter les diminutions de temps de travail et obtenir un 100%			-0.50 -0.5 suppression d'un poste sans remplacement
Service juridique	0.50 0.5 poste d'un juriste qui ne figurait pas sur la liste 2003				
Service des ressources humaines					2.50 2.5 régularisation de 2.5 postes figurant sous la rubrique mandats limités (310.030)
STI					-0.50 -0.5 transfert au service financier
Service de l'intendance		1.00 1.0 1 technicien			
Entretien		2.00 2.0 aides concierges (Château et Tivoli)			-2.48 -2 transferts à la chancellerie -0.48 transfert à la police cantonale
Caisse de pensions	1.00 1.0 transfert d'un poste depuis le SRH en 2003 (qui figurait sous mandats limités)				

Service de l'action sociale	0.50	0.5	reprise d'un demi poste lors du transfert du SES en 2003					-5.00	-5	Transferts des postes lors de la création du SES
Service de l'assurance-maladie				1.00	1.0	1 poste pour gérer le contentieux				
Service des mineurs et des tutelles				1.60	0.5	1 poste au secrétariat 0.1 augmentation taux d'activité 1.0 assistant social				
Service des établissements spécialisés	4.50	4.5	Transferts de postes lors de la création du service au 1.6.03							
Service médico social										-10.56 -10.6 transfert du service médico social à la fondation des addictions (les charges salariales des personnes figurent dans la rubrique Lutte contre la drogue sous le service des étab. Spécialisés)
Sous-totaux	6.50			13.20	8.7			4.5	-16.04	
TOTAL EVOLUSION A CE JOUR 3.66										

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet

DGT	NOUVEAUX POSTES		NOUVEAUX POSTES A CHARGE DE TIERS		DIMINUTIONS & TRANSFERTS			
Ponts et chaussées	2.00	1.0	Juriste pour compléter l'effectif du BATJ					
		1.0	Dessinateur ouvrage d'art (après fin apprentissage)					
Ponts et chaussées					-2.00	-1.00	Suppression d'un poste cantonnier div. 4	
						-1.00	Poste vacant abandonné	
Protection de l'environnement					-0.04	-0.04	variation taux d'activité	
Aménagement du territoire	0.40	0.4	Correction erreurs années précédentes					
Aménagement du territoire				0.20	Engagement sur fonds AT			
				0.80	Engagement sur fonds AT			
Mensurations cadastrales	1.30	0.8	Engagement chef de projet			-1.00	-1.00	Retraite P. Bille
Mensurations cadastrales		0.5	Engagement chef de projet					
Service des forêts						-0.40	-0.40	Variation stagiaires
Office de la nature	0.60	0.6	Collaborateur scientifique			-0.40	-0.40	Transfert I. Tripet au Service de la faune
Service de la faune	0.40	0.4	Transfert I. Tripet					
SOUS TOTAUX	4.70			1.00		-3.84		
		1.86						

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet

DEP	CONSOLIDATION DE POSTES	NOUVEAUX POSTES	NOUVEAUX POSTES A CHARGE DE TIERS	DIMINUTIONS & TRANSFERTS
Secrétariat général				
Serv. étrangers				-1.00 Retraite Mme Stihart
Serv. asile et réfugiés				
OARA				12.00 12.5 Transferts du poste 301030 -0.1 Réduction taux d'activité -0.4 Départ Mme De Cerjat
OFAR				0.90 Transfert du poste 301030
POF				
OPRA				1.00 Transfert du poste 301030
Bureau du délégué aux étrangers		1.5 0.5 Collab. spécifique migrations	1.0 Collaborateur projets	
Service de l'emploi		3.1	1.0 Poste M. Barrata 1.0 Assistant chargé de formation 1.0 Collaborateur scientifique 0.1 Augm. taux activité M. Fierlon	0.00 0.5 Augm. taux activité Mme Plancherel -0.5 Départ sans rempl. Mme Poirier
Service de promotion économique				
Service de la consommation				-0.80 -1.0 Suppression poste inspecteur adj. toxiques 0.05 Aug. taux activité Mme Fridez 0.05 Aug. taux activité Mme Dutoit 0.1 Aug. taux activité Mme Robert

Serv. inspection et santé au travail		1.00		1.0	Poste ingénieur de sécurité	-0.20	-0.2	Réduction taux activité Mme San Miguel
Serv. économie agricole						0.20		Aug. taux activité remplacement M. Mayer (retraite)
Serv. viticulture								
Service vétérinaire		0.80	0.8	Gestionnaire animaux trouvés		0.70	0.5	Augm. taux activité vétérinaire-adjointe 0.2 Différence sur personnel rétribué à l'heure
Serv. commerce et patentes						-0.70		Retraite Mme Oggier
Site de Cemier						-1.00		Départ 1 concierge
Observatoire cantonal								
CNIP		2.50		1.0	Collaboratrice administrative			
				1.0	Coordin. admin.			
				0.5	Assistant social			
SOUS TOTAUX	0.00	8.90	1.3	7.6		11.10		
TOTAL EVOLUTION A CE JOUR	20.00							

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet

DIPAC	CONSOLIDATION DE POSTES		NOUVEAUX POSTES		DIMINUTIONS & TRANSFERTS	
SG					1.00	1.00 Transfert d'un poste de juriste du SFP
OSIS	13.05	13.05				Création de l'office (en relation avec SFE2IS et ORESTE)
SEO			0.20	0.2		Appui en secrétariat
SFE2IS					-10.00	Suppression du service
SFP			1.50	0.5	-1.00	Secrétaire -1.00 Transfert d'un poste de juriste au SG
				1.0		1 poste d'adjoint financés par coûts HES SO
HEN	1.00	1.00			3.40	3.40 transfert d'un poste de secrétariat depuis la HEG rattachement de l'HESI à l'Etat
Centre Pierre-Coullery					4.70	4.70 Intégration du Centre Pierre-Coullery à l'Etat
SEU					-2.00	Suppression du service
SFU	4.85	4.85				Création du service (en relation avec SFE2IS et SEU)
SJ					0.60	Transferts de postes de l'OMP
ORESTE					-6.50	Suppression du service
OCOSP			0.75	0.75		Pour cours recherche emploi
OMP					0.38	0.38 Variation de taux d'activité liés notamment à la mise en place du CAPPES, par des transferts de postes
Centre de psychomotricité	0.42	0.42				Augmentation de taux d'activité liée notamment aux placements en institutions spécialisée, sur demande du DFAS
OPE			0.7	0.7		Collaborateur scientifique
SMA			1	1	-0.50	Engagement d'un archéologue supplémentaire Transfert d'un poste d'informaticien au STI

PMA	1.00	1.00 poste stagiaire en conservation restauration		
SPMS				-0.50 Transfert d'un poste d'informaticien au STI
SOUS TOTAUX	20.32		4.15	-10.42

B04: Evolution des postes en valeur en temps complet					
	CONSOLIDATION DE POSTES	NOUVEAUX POSTES	Nouveaux postes à charge de tiers mais figurant dans la rubrique 301000 ou couverts par une recette	DIMINUTIONS ET TRANSFERTS	TOTAL
Chancellerie	0.60	0.20		2.00	2.80
DJSS	13.00	6.30		-4.97	14.33
DFAS	6.50	8.70	4.50	-16.04	3.66
DGT	0.00	4.70	1.00	-3.84	1.86
DEP	0.00	1.30	7.60	11.10	20.00
DIPAC	20.32	4.15		-10.42	14.05
SOUS TOTAUX	40.42	25.35	13.10	-22.17	56.70
TOTAL EVOLUTION A CE JOUR		56.70			

Mesures législatives (ou autres mesures d'importance) ayant entraîné des dépenses depuis 2001 supplémentaires ou des baisses de recettes

Récapitulation, par département et par année, des dépenses supplémentaires ou baisses de recettes générées en raison de mesures législatives ou autres mesures d'importance depuis 2001

Département	Dépenses supplémentaires.	Perte de recettes
Département des finances et des affaires sociales	10.200.000.00	23.000.000.00
Département de l'économie publique	4.384.100.00	75.000.00
Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	19.047.900.00	0.00
Département de la justice, de la santé et de la sécurité	24.368.000.00	0.00
Département de la gestion du territoire	aucune donnée	aucune donnée
Total	58.000.000.00	23.075.000.00

Département des finances et des affaires sociales

Mesures	Dépenses supp.	Perte de recettes
ICT01-04 – Informatisation des écoles	env. 3 mios	
Révision de la LILAMal Prise en charge du contentieux	900.000.–	
Augmentation réelle des traitements des titulaires de fonctions publiques de 4% sur 3 ans (2% en 2002 et 1% en 2003 déjà réalisés)	15 mios	
Augmentation de la subvention aux Eglises. Concordat du 2 mai 2001 approuvé par décret du GC du 3 juillet 2001	1,3 mios	
Nouvelle loi sur les contributions directes du 21 mars 2000: – taux progressif sur le bénéfice des personnes morales, max. 10% au lieu de 18.5% – réduction de la valeur locative à 70% des prix du marché – augmentation de la déduction pour couple marié – déduction sociale pour personnes seules à revenu modeste – augmentation de la déduction pour enfants à charge		13 mios
Nouvelle loi instituant un impôt sur les successions et les donations entre vifs, du 1 ^{er} octobre 2002		10 mios

Département de l'économie publique

Mesures	Dépenses supp.	Perte de recettes
Révision du système d'octroi et des salaires dans le cadre des MIP, des normes de l'APG chômeurs et mesures en faveur des jeunes Modification du règlement concernant les mesures de crise cantonales et de l'arrêté fixant les limites et montants d'aides des mesures de crise. ACE 04.04.01	Fr. 260.000.– par an dont à déduire 40% refacturés aux communes	
Intervention pour personnes au chômage arrivant en fin de droit. Participation du canton de NE au fonds régional d'encouragement à l'emploi des intermittents des métiers du spectacle et de l'audiovisuel ACE 04.04.01	Fr. 25.000.–/an dont à déduire 40% refacturés aux communes	
Soutien au perfectionnement de travailleurs actifs faiblement qualifiés ACE 04.04.01	Fr. 25.000.– en 2002 dont à déduire 40% refacturés aux communes. Budget 2004 Fr. 150.000.– Évaluation intégrée au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la Lempl.	
Soutien à l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté par la création d'emploi durables ACE 04.04.01	Environ Fr. 600.000.–/an dont 40% refacturés aux communes	
Modification du règlement concernant les mesures de crise cantonales et de l'arrêté fixant les limites et montants d'aide des mesures de crise ACE du 18.12.02	Impact nul en 2001 et 2002. Pour 2003 et 2004, estimation de Fr. 36.000.–/an sur un total de plus de 3 millions, dont 40% refacturés aux communes	
Contribution supplémentaire temporaire pour le placement de bétail pour cause d'ESB ACE fixant une contribution supplémentaire temporaire aux vendeurs de bovins, du 14.03.01	Fr. 386.000.–	
Contribution supplémentaire temporaire pour le placement de bétail pour cause de marché en crise (fièvre aphteuse) Arrêté fixant une contribution supplémentaire temporaire en 2002 aux vendeurs de bovins, du 27 mars 2002	Fr. 386.000.–	
Contribution supplémentaire temporaire pour le placement de bétail pour cause de sécheresse en 2003 ACE fixant une contribution supplémentaire temporaire aux vendeurs de bovins pour cause de sécheresse en 2003 aux vendeurs de bovins, du 10.09.03	Fr. 390.000.–	
Assainissement de fermes de l'Etat Décret du 06.02.01 portant octroi d'un crédit extraordinaire de Fr. 1'100'000.–	Fr. 1.100.000.–	
Construction d'un hangar à machines agricoles et installation du chauffage à distance pour la ferme et le restaurant de La Gréville / ACE du 25.04.01	Fr. 106.500.–	
Païement de la part propriétaire de l'Etat pour les terrains qu'il possède dans le périmètre du Syndicat de drainage de Cressier-Le Landeron / ACE du 17.06.02	Fr. 248.000.–	

Soutien financier à la réorganisation du secteur laitier en Suisse occidentale (Prolait) Décret du 11.12.2002, portant octroi d'un crédit urgent	Fr. 1.150.000.–	
Politique cantonale en matière de chiens dangereux Loi portant révision de la loi sur la taxe et la police des chiens, du 26.03.01	Nulle en 2002. Fr. 50.000.– en 2003. Fr. 135.000.– en 2004	
Culture et production cinématographique Loi fédérale, du 14 décembre 2001, avec entrée en vigueur le 1 ^{er} août 2002 Suppression de la taxe, d'où une diminution de recettes		43.500.–
Commerce itinérant / Loi fédérale, du 23 mars 2001, entrée en vigueur le 1er janvier 2003 Suppression des cartes de voyageurs de commerce entraînant une diminution des recettes Validité des autorisations fixées à 5 ans entraînant également une diminution de recettes		11.500.–/an 20.000.–/an

Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

Mesures	Dépenses supp.	Perte de recettes
Effet du bourelet démographique au secondaire 1 et au secondaire 2 cumulé à l'évolution de la masse salariale (estimation)	11 mios	
Structures d'accueil de la petite enfance	3.100.500.–	
Réorganisation des formations santé-social (CPC-HESI) – HES-S2 .- Les chiffres sont supérieurs aux prévisions. L'absence de subventionnement fédéral (estimée à 900'000 à 1 mio. de francs) en est la principale raison. Par ailleurs, la création – imprévue - du « fond des formations pratiques HES-S2 » a occasionné des coûts supplémentaires pour 430'000 fr., mais le fonds est redistribué en partie au DJSS et au DFAS, pour payer l'encadrement des stagiaires. – Centre Pierre-Coullery .- Le CPC offre une nouvelle formation en « assistant en soins et santé communautaires », depuis 2003. C'est un avantage pour les institutions de notre canton mais qui entraîne une charge supplémentaire de 200'000 francs environ.	1.554.000.–	
HEN: estimation du budget sur la base des comptes	3.393.400.–	

Département de la justice, de la santé et de la sécurité

Mesures	Dépenses supp. nettes pour l'Etat	Perte de recettes
Mesures de prophylaxie : – A mi—2004, mise en place d'un programme de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie en collaboration avec le canton du Jura (motion déposée par le GC)	180'000.--	
Formation de la santé : – Prise en charge de cours de réinsertion organisés par l'Association suisse des infirmières et infirmiers dans le but de lutter contre la pénurie. – Prise en charge des frais de formation du personnel de la Centrale des urgences 144 suite au rapport de la commission d'éthique (décision du DJSS).	66'000.-- 50'000.--	
Association neuchâteloise des services bénévoles : – Reprise par l'Etat de la subvention versée jusqu'ici par l'OFAS. Les activités de l'ANSB notamment en ce qui concerne les transports représentent un gain de plusieurs dizaines de poste de travail par an pour les collectivités publiques (décision Confédération)	100'000.--	
Hôpitaux communaux / Hôpitaux privés et mixtes – Mesures salariales urgentes (motion GC / Décision CE) – P1/P2 (Décision TFA). Dès 2005 7.8 mios. (*) – ODIM → normes de stérilisation (Décision Confédération) – CCT médecins assistants pour répondre à la LTr (Décision CE). Dès 2005 = 840'000.--(*) – Convention tarifaire ambulatoire (diminution du point suite à une décision du Conseil fédéral) – Construction NHP (Décision GC) – Informatique hospitalière. Adaptation OPALE et rattrapage d'investissements – CCT santé 21 (Motion GC, décision CE). Concerne uniquement Perreux en 2004	5'450'000.--(*) 6'000'000.--(*) 2'400'000.--(*) 470'000.--(*) 960'000.--(*) 1'440'000.--(*) 2'800'000.--(*) 57'000.--(*)	
Centre psychosocial neuchâtelois : – Création d'un Centre d'accueil et de crise: audit sur la psychiatrie cantonale et pétition acceptée par le GC – Mesures salariales urgentes	180'000.--(*) (non estimable)	
Autres institutions parahospitalières – Reconnaissance d'utilité publique et couverture du 50% du déficit des centres d'ergothérapie et de puériculture - Compensation de la suppression de la subvention de l'OFAS – ANAAP - Couverture du déficit suite à retrait de subventionnement de l'OFAS. – Mesures salariales urgentes	150'000.-- 85'000.-- (non estimable)	

Aide et soins à domicile		
– En 2001 la subvention était à 50% à charge de l'Etat. Passage à 60% au budget 2004. / Décision GC	840'000.— (*)	
– Mesures salariales urgentes / Décision CE	750'000.—(*)	
– Extension des prestations / Motion GC	700'000.—(*)	
Déficits des homes Lespa :		
– Mesures salariales urgentes / Décision CE	840'000.—(*)	
– Normes de qualité RELESPA / Décision CE	240'000.—(*)	
Réduction prix de pension homes Lespa:		
– Mesures salariales urgentes (homes LESPA) / Décisions CE	(pas estimable)	
Réduction prix de pension homes privés		
– Normes de qualité RELESPA / Décision CE	(pas estimable)	
- POLYCOM / Décision GC	170'000.--	
– Loi sur les avocats / Décision GC	35'000.—	
– Mise en place du Tribunal fiscal / Décision GC	405'000.--	

(*) Montant net (60%) à charge de l'Etat, le solde étant facturé aux commune

Liste des réformes de structures introduites ou en voie d'introduction occasionnant des améliorations financières par département

Remarques:

- Une synthèse chiffrée n'est pas réalisable, les informations fournies par les départements étant hétérogènes. De plus, les effets financiers sont souvent difficiles à évaluer, voire impossibles à chiffrer en l'état actuel.
- Un développement avec commentaires précis est proposé pour chaque département.

Département des finances et des affaires sociales

Mesures ou projet	Montant économisé	Commentaires
Novine	Inestimable aujourd'hui	Potentialité de faire plus avec autant ou autant avec moins (aucun chiffre ne peut être donné pour l'instant)
GSU (guichet sécurisé unique)	Inestimable aujourd'hui	A moyen terme des économies très importantes (millions de francs) pour autant que le Conseil d'Etat soutienne ce projet face aux services (les services doivent être contraints d'aller dans cette direction avec engagement de diminution d'effectif)
Intensification des mesures d'insertion	potentiel de 750.000.-/an	Ces mesures permettent une diminution des charges d'aide matérielle
Intensification du contrôle des comptes et de la gestion des dossiers Clarification de la pratique en vigueur Formation continue des assistants sociaux Restructuration des services sociaux	potentiel de 1 mio/an	Certaines mesures sont concrétisées, d'autres sont en voie de concrétisation
Poursuite du projet GESPA	Montant inestimable	Mise en œuvre d'un système de contrôle et amélioration de la gestion des services et des prestations offertes. L'ensemble des services du DFAS élaborent un catalogue des prestations; 1 ^{ère} étape de la démarche GESPA
Création d'une structure englobant l'ensemble des institutions liées au traitement des dépendances	Potentiel d'économie à terme	Le service médico-social quitte l'Etat pour rejoindre la Fondation des addictions
Office des établissements spécialisés transformé en service	Potentiel d'économie à terme	Contrôle accru et beaucoup plus soutenu des institutions spécialisées
Poursuite du développement de SAP (gestion, débiteurs, budgétisation, perception de divers impôts)	Montant inestimable	

Département de l'économie publique

Mesure ou projet	Montant économisé	Commentaires
Secteur économie		
Création du parc scientifique et technologique (Neode)	Inestimable aujourd'hui	Création d'emploi et de revenus
Collaboration intercantonale en matière d'élaboration des perspectives démographiques	Inestimable aujourd'hui	
Collaboration des offices statistiques VD-NE	Inestimable aujourd'hui	
Réorganisation de la promotion économique exogène	1,2 million de francs depuis 2002	
Renforcement des liens entre les instituts de recherche neuchâtelois (IMT, Observatoire, CSEM, etc) et l'EPFL	500.000 francs dès 2004	Maintien de la subvention fédérale à l'observatoire cantonal (art. 16)
Secteur Tourisme		
Mise à niveau des viabilités du site de Cernier et émancipation juridique	50.000 francs par an depuis 2005, 200.000 francs dès 2008	
Secteur Emploi		
Office de surveillance: renforcement des collaborations avec les partenaires sociaux en matière de contrôle de marché du travail	Inestimable aujourd'hui	
CCNAC: collaboration avec BE et JU	Inestimable aujourd'hui	
Collaboration avec le canton de Berne dans le cadre du Laboratoire Intercantonal de la Santé au Travail	Inestimable aujourd'hui	
CNIP: collaboration intercantonale et transfrontalière	Inestimable aujourd'hui	
Secteur agriculture et consommation		
Service de la consommation: Renforcement des collaborations intercantionales	Inestimable aujourd'hui	Accord signé avec Vaud
Service vétérinaire: renforcement des collaborations intercantionales	Inestimable aujourd'hui	
Service de l'économie agricole: collaboration intercantonale en matière d'inspection laitière	Inestimable aujourd'hui	
Secteurs migrations		
Asile: création d'une brigade volante	150.000 francs dès 2004	Création d'une brigade volante chargée des nettoyages et des travaux de rénovation légers dans les appartements loués et les centres d'accueil
Bureau du délégué aux étrangers: ateliers d'intégration et de français	Gain de temps et d'efficacité inestimable aujourd'hui	Transfert e la gestion de tous les ateliers d'intégration et de français au BDE.

Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

Mesure ou projet	Montant économisé	Commentaires
Réorganisation de l'informatique et de la statistique scolaires	495.000.— (B04) Effets inestimables à moyen terme	<p>Le rattachement de l'OSIS au SG et la centralisation des acquisitions informatiques au niveau du département ont déjà permis de réaliser une économie de 495.000.— par rapport au budget 2003, en supprimant les montants qui figuraient dans les rubriques des services et en sortant les achats de logiciels et de matériel des charges de fonctionnement.</p> <p>Pour assurer le meilleur rapport qualité/prix, une cantonalisation de ce secteur s'impose au terme de la phase d'impulsion, soit dès 2005. Le déploiement de CLOEE et la réorganisation de la statistique scolaire permettront un meilleur suivi au niveau du département (développement d'indicateurs, épreuves de référence, etc.) et une gestion renforcée du personnel enseignant (p. ex. contrôle des décharges).</p> <p>Par ailleurs, les solutions explorées aujourd'hui par l'OSIS (portails web romands, tests LINUX, suite bureautique gratuite OpenSource, etc.) permettront de générer des économies sur les moyens informatiques et les logiciels pédagogiques.</p>
Nouvelles normes de subventionnement des constructions scolaires	Effets inestimables aujourd'hui	D'ici août 2004, les normes de subventionnement seront modifiées. Les recommandations en matière de construction sont désormais achevées. La commission des constructions scolaires démarre actuellement l'étude d'un subventionnement par forfait, notamment pour mieux maîtriser les coûts. Ces nouvelles normes prendront seulement effet pour les projets qui seront lancés à partir d'août 2004.
Désenchevêtrement	Effets inestimables aujourd'hui	<p>Tout dépendra de la manière dont l'Etat et les communes se répartiront, outre le financement, les compétences de gestion de l'école obligatoire et du secondaire 2. La suite des travaux de la CODETA sera déterminante.</p> <p>Toutefois, nous fondons quelque espoir sur une certaine autonomisation des écoles, notamment avec l'introduction d'enveloppes et de contrats d'objectifs, par exemple pour le secondaire 2.</p> <p>Une méthode similaire pourrait être envisageable pour la scolarité obligatoire, dans le cadre de contrats d'agglomération et de contrats de région, passés avec des groupes de communes. Ceci devrait aller de pair avec une gestion et un financement prépondérants de l'Etat pour le personnel enseignant et les secteurs stratégiques (informatique scolaire, moyens d'enseignement).</p>

Mesure ou projet	Montant économisé	Commentaires
		<p>On pourrait imaginer, dans un tel système, que l'Etat mette par exemple à disposition un certain nombre d'enseignants en fonction des effectifs scolaires d'une région et non plus seulement d'une commune. La région serait ensuite elle-même chargée de l'organisation. C'est elle et non plus l'Etat qui déciderait de la fermeture de classes. Quelque part, ce système redonnerait une certaine autonomie aux communes.</p> <p>La région serait supervisée par le département. Des minima et des maxima devraient néanmoins être fixés pour éviter de creuser les écarts entre les régions riches et les régions pauvres.</p> <p>En contrepartie, l'Etat serait amené à renforcer son contrôle sur les objectifs pédagogiques et la qualité de gestion. Les écoles pourraient elles-mêmes être appelées à s'auto-évaluer. L'informatique et la statistique scolaires joueraient à cet effet un rôle central pour appuyer les services d'enseignement. Nous rappelons que le canton de Zurich est en train d'introduire l'enveloppe globale pour écoles communales et que les processus d'évaluation de la qualité et de définition d'objectifs cadrent avec le PECARO et le projet HARMOS de la CDIP</p>

Département de la justice, de la santé et de la sécurité

Mesure ou projet	Montant économisé	Commentaires
Planification sanitaire	7.650.000.– + 7.500.000 à venir	<p>Suit son cours selon le timing prévu, prochaine étape: fermeture des Cadolles en 2005 à l'ouverture du NHP (on ne peut pas aller plus vite que la construction!).</p> <p>Toutefois, les diverses répartitions des missions déjà intervenues ont généré des économies pour environ 5,650 mios, via la fermeture du service de chirurgie de l'Hôpital du Locle et des maternités de l'Hôpital du Locle et de la Béroche. En 2003, un peu plus de 2 mios d'économies sont attendues suite à la fermeture des services de chirurgie de la Béroche et des Cadolles.</p> <p>La fermeture complète des Cadolles en 2005 devrait encore permettre une économie de 7.000.000.–</p>
EHMDP + changement du système de financement	Inestimable aujourd'hui	<p>Les déficits des hôpitaux sont garantis par les pouvoirs publics. Or le système de la couverture du déficit est inflationniste et n'incite pas à une gestion optimale des ressources.</p> <p>En l'état actuel, il n'est pas possible de financer ces institutions sur la base de mandats de prestations et d'enveloppes globales. En effet, la multiplicité des intervenants ne permet pas de définir clairement les mandats et de les chiffrer.</p> <p>Une fois les hôpitaux réunis sous une même gestion, l'octroi des subventions pourra être réalisé sur la base des prestations rendues dont certaines seront variables en fonction de l'activité de l'établissement (prestations individuelles) et d'autres fixes car demandées expressément par les pouvoirs publics (prestations collectives). Ce mode de financement est rendu possible par la reprise par le canton de Neuchâtel des éléments développés dans le projet national "Swiss-DRG".</p>
Aide hospitalière	438.000.– dès bg 2004	Modification des normes d'amortissement des investissements dans les hôpitaux. Dès 2003, les investissements immobiliers sont amortis à 2% sur la valeur résiduelle plutôt que sur la valeur d'inventaire.
LESPA	De 2.450.000.– d'investissements en 1999 à 0 en 2011	<p>Changement de pratique au niveau du financement des investissements en supprimant la subvention à la pierre.</p> <p>Ces investissements ne sont plus financés en direct par l'Etat mais par l'intermédiaire de la prise en charge du déficit résiduel global des homes et des PPR. Cette manière de faire est plus favorable pour l'Etat qui voit désormais les amortissements financés par tous les financeurs du système soit également la personne et les assureurs alors qu'avant il était seul payeur de ces coûts avec les communes.</p> <p>L'Etat doit toutefois honorer les engagements pris qui s'échelonnent jusqu'en 2010. En 1999, ces investissements se sont montés à 2.450.000.–, en 2004, ils ne seront plus que de 450.000.– et 210.000.– en 2010.</p>

Institut d'anatomie pathologique	860.000.–	<p>Subvention aux CO97 = 860.000 francs</p> <p>Subvention aux CO01 = 426.000 francs</p> <p>Subvention aux CO02 = 0 franc</p> <p>Diminution intervenue sous l'impulsion de directives strictes émises par le DJSS fixant des objectifs progressifs de qualité, de productivité et de gestion administrative rigoureuse (facturation plus systématique des prestations rendues).</p>
Centrale d'encaissement des hôpitaux	250.000.–	Absorption par le CIGES en diminuant les postes. Economie de 250.000 francs
Registre foncier	1.400.000.–	<p>1,4 mio de déficit résiduel en 1996, 1,0 mio en 2001 et équilibre en 2004. Informatisation, concentration des sites, procédures de travail ont permis une diminution d'environ 20% des postes de travail (99: 38,4 postes, 04: 31 postes soit une diminution de 7,4 postes ou 19%.</p> <p>Si on tient encore compte de la diminution de 3,5 postes hors dotation, on atteint une diminution de 10,9 postes sur un total de 41,9 soit une baisse de 26%).</p>
Service des poursuites et faillites	1.000.000.–	<p>Evolution du résultat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • CO00: 2.741.000.– • CO01: 3.068.000.– • CO02: 3.692.000.– • BI03: 3.882.000.– • BU04: 3.700.000.– <p>Amélioration de la rentabilité progressive pour atteindre une stabilisation dans une fourchette comprise entre 3.600/m et 3.900/m grâce à une hausse de la productivité (processus de travail, regroupement des offices, etc.).</p>
MET	200.000.– + 330.000.– à venir	<p>L'abandon de la mission MET engendre déjà environ 200.000.– d'économie globalement auxquels il faudra ajouter 330.000.– par année dès la fin du remboursement dû à la Confédération (2005). Ces économies sont notamment rendues possibles par la diminution de 6 EPT.</p> <p>D'autres effets sont difficilement chiffrables: la modification de la mission (semi-détention) entraîne une diminution de la détention normale qui coûte nettement plus cher. D'autre part, la réinsertion est améliorée, diminuant les cas de récidives.</p>

SCAN	3.900.000.–	<p>Deux éléments principaux ont permis de faire passer les émoluments de 5,7 mios (CO97) à 9,6 mios (BI03):</p> <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de la productivité: par ex. + 25% en ce qui concerne les contrôles subséquants, soit + 700.000 francs via une hausse du volume traité. – Adaptation des tarifs (en 1999 et 2003) en fonction du coût réel des prestations grâce à l'analyse GESPA. 2 x + 10%, soit environ + 1.400/m.
Etablissement et installations militaires de Colombier	930.000.–	Charge résiduelle en baisse depuis 1998 (de 1,57 mio à 0,64 mio au BU04) et effectif passant de 60 EPT (BU98) à 39.87 (BU04), soit une diminution de 33%.
Service de la sécurité civile et militaire	450.000.–	<p>La fusion entre les services des affaires militaires et de la protection civile a permis l'économie d'un poste de chef de service. Economie d'environ 150/m.</p> <p>De plus, dès 1999, une contribution du Fonds des sapeurs-pompiers – financé presque exclusivement par l'ECAI et les compagnies d'assurances – vient alléger le budget de fonctionnement de la protection civile. Amélioration d'environ 300/m.</p> <p>Enfin, grâce à la réforme proposée par le DJSS et avalisée par le CE concernant le passage à la Pci XXI, les tâches et les coûts transférés par la Confédération aux cantons dans ce cadre pourront être absorbés par le budget de l'Etat sans augmentations.</p>

Département de la gestion du territoire

Mesure ou projet	Montant économisé	Commentaires
Transports: transfert de charges de la Confédération sur les cantons	Augmentation des subventions versées	En compensation de ce transfert, pour en limiter les effets, gain de productivité de 5% de la part des entreprises de transport, que la plupart ont pu atteindre
Création d'une zone Publicar	Opération blanche	La création d'une zone Publicar dans la Vallée de La Brévine a permis, pour un montant de subvention identique, de mieux desservir la région
Réduction des prestations	250.000.– environ	Suppression en 2000 d'un aller-retour Travers-Les Verrières et suppression, en décembre 2003, de 7 allers-retour par train Neuchâtel-Corcelles
Réorganisation des gares	Diminution non chiffrable des subventions versées	Le fermeture de guichets de gares entraîne des économies pour les entreprises, d'où économie des subventions versées
Fusion d'entreprises	Economies non chiffrables	Fusion des entreprises ALL et TC en 1999, des entreprises RVT, CMN et VR sous la nouvelle raison sociale TRN SA en 2000 et BBB et TN en 2002, qui entraînent des économies d'échelle non négligeables
Ponts et chaussées: évitement de La Chaux-de-Fonds	30 millions environ	Dans le cadre de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la H 20, remise en cause de la variante initialement retenue et étude d'une variante plus économique
Réorganisation du service des ponts et chaussées	Non chiffrable	La réorganisation en cours du service devrait apporter des économies par la recherche de synergies et une meilleure collaboration entre les différents offices concernés
Environnement: introduction de la redevance sur l'eau potable	10 millions/an	L'introduction de la redevance sur l'eau potable a permis, depuis 2000, d'alléger le budget de fonctionnement de 10 millions par année (via les amortissements)
Augmentation des tâches du service de la protection de l'environnement	Non chiffrable	Malgré de nouvelles tâches imposées par la Confédération (radon, son et laser, biodiversité, taxe COV, sites pollués), il n'y a pas eu d'engagement de personnel supplémentaire
Démarche GESPA	Augmentation non chiffrable des recettes	La poursuite de la démarche GESPA démontre la préoccupation de la maîtrise des coûts et de la recherche des améliorations. Un réexamen des prestations à facturer, respectivement des tarifs à appliquer, est en cours et devrait conduire à une amélioration des recettes

Collaboration intercantonale	Augmentation des recettes de 6.500.– /an et 30.000.– sur 3 ans	Collaboration NE/VD pour l'analyse des eaux de STEP et des pesticides dans les eaux de surface. Mesure des grands chauffages pour le canton du JU et campagne initiée par la Confédération sur 3 ans pour l'analyse des pesticides pour deux autres cantons
Energie: programme de subventions	Stabilisation du budget actuel	Le nouveau programme de subvention se base sur le modèle d'encouragement harmonisé des cantons et permettra de mieux cibler les domaines à soutenir et de diminuer les montants accordés, avec effet de pouvoir stabiliser le budget dès 2005
Introduction du contrôle privé des demandes de permis de construire concernant l'énergie	Diminution des coûts non chiffrable	Contrôle des permis de construire par des professionnels privés certifiés plutôt que par l'Etat. Cette méthode est déjà adoptée par l'ensemble des cantons de Suisse orientale et pourrait s'appliquer également dans d'autres domaines relatifs à la police des constructions (environnement, aménagement du territoire, protection incendie)
Aménagement du territoire: accroissement des émoluments des décisions spéciales	A définir	Décisions spéciales assujetties à un émolument dont le montant devrait être en relation avec le bénéfice retiré. Cette mesure concernerait toutes les décisions spéciales, à l'exception des décisions de conformité et de dérogation à la zone agricole
Décisions sur recours	Non chiffrable	Mise en œuvre d'un traitement des dossiers qui méritent une attention adéquate et élimination d'un certain nombre de recours téméraires, en pénalisant les recourants qui en abusent, en mettant à leur charge les coûts de procédure
Mise en œuvre effective du Réseau urbain neuchâtelois	Non chiffrable	Il faut rappeler que le RUN a, entre autres, pour ambition de faire mieux avec les mêmes moyens
Mensurations cadastrales: diminution du nombre de points fixes de niveau 2	20.000.–	Le nombre de points fixes de niveau 2 à entretenir a diminué de 1200 à 800 points. Dans les années à venir, certains points vont encore être supprimés
Etude du regroupement des bureaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds	50.000.– environ, puis 100.000.– dès 2005	Une étude de regroupement sur le site de Tivoli 22 des bureaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est en cours. Ce regroupement entraînera certainement dans les années à venir (à partir de 2006) la suppression d'un poste de travail

Réalisation du SITN	Non chiffrable	Si la réalisation du SITN nécessite certaines ressources au niveau du SCMC, il génère par contre d'importantes économies pour de nombreux services de l'Etat par la facilité d'accès aux informations liées au territoire
Regroupement des travaux géométriques	50.000.– environ, puis 100.000.– dès 2005	Comme déjà annoncé dans le programme de législature, création d'un véritable centre de compétences en géomatique, regroupant les professionnels qui réalisent des travaux géométriques, notamment l'office des améliorations foncières
Diffusion centralisée des géodonnées	50.000.–, puis environ 100.000.– dès 2005	Diffusion des données par l'intermédiaire d'un requêteur, au travers du Guichet cartographique
Réorganisation du Service des forêts	Environ 200.000.– depuis 1997	Fusion du 1 ^{er} arrondissement avec l'arrondissement de la ville de Neuchâtel puis fusion des anciens 6 ^e et 7 ^e arrondissements, suppression de 5 cantonnements forestiers communaux, amélioration de la répartition du travail par la réorganisation des cantonnements
Eventuelle suppression d'un cantonnement à futur	15.000.– annuellement d'économie de subventions aux communes	Dans les 5 ans qui viennent, il sera peut-être possible de supprimer encore un cantonnement

TABLE DES MATIERES

1.	CONSIDERATIONS GENERALES	2
1.1.	Budget de fonctionnement	3
1.2.	Budget des investissements	3
1.3.	Financement	4
1.4.	Planification financière	4
1.5.	Modification du résultat – amendements de la commission	4
2.	CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	5
2.1.	Budget général	5
2.2.	Ressources humaines	7
3.	Examen de détail	8
3.1	Autorités	8
3.1.1.	Généralités	8
3.1.2.	Budget de fonctionnement	8
3.1.3.	Budget des investissements	10
3.1.4.	Effectifs	10
3.2.	Département de la justice, de la santé et de la sécurité	10
3.2.1.	Généralités	10
3.2.2.	Appréciation générale	11
3.2.3.	Comptes de fonctionnement	17
3.2.4.	Conclusions	21
3.3.	Département des finances et des affaires sociales	21
3.3.1.	Discussion générale	22
3.3.2.	Effectifs	22
3.3.3.	Budget de fonctionnement	23
3.3.4.	Fonds d'aide aux communes	29
3.3.5.	Budget des investissements	29
3.4.	Département de la gestion du territoire	29
3.4.1.	Généralités	29
3.4.2.	Examen de détail	31
3.5.	Département de l'économie publique	35
3.5.1.	Remarques générales	35
3.5.2.	Examen de détail	37
3.6.	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles	41
3.6.1.	Généralités	41
3.6.2.	Discussion générale du budget 2004	41
3.6.3.	Groupes de dépenses du budget de fonctionnement	42
3.6.4.	Budget des investissements	44
3.6.5.	Examen de détail	44
3.6.6.	Conclusions	47

4. CONCLUSIONS	47
Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2004	49
ANNEXES	
Annexe 1: Variation de l'effectif du personnel selon dotation	50
Annexe 2: Mesures législatives (ou autres mesures d'importance) ayant entraîné des dépenses depuis 2001 supplémentaires ou des baisses de recettes	60
Annexe 3: Liste des réformes de structures introduites ou en voie d'introduction occasionnant des améliorations financières par département	65